

Etudes environnementales

Etat initial – Mesures de protection du patrimoine naturel – PA15.1 Etude d'incidences Natura 2000

Projet de requalification paysagère dans le cadre du programme
Oléron Qualité Littoral

SITE N°3 : La Maléguille, Le Rivage, Les Normands



PA 17486 24 X0001

Date d'export : 06/02/2024

La Brâœ Les Bains

Date de depot : 23/01/2024

Demandeur : La Brâœ Les Bains

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libellé : PA15-1_1_1.pdf

PHASE	TITRE	VERSION	ÉMETTEUR	DATE	RELECTURE / VALIDATION
1	Étude préalable des incidences de destruction	1.1	MTDA	28/11/2022	15/01/2023

PA 17486 24 X0001
Date d'export : 06/02/2024
La Br  e Les Bains
Date de depot : 23/01/2024
Demandeur principal : CDC ILE D'OL  RON
Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS
Libelle : PA15-1_1_1.pdf

SOMMAIRE

Sommaire	2
Table des cartographies.....	2
Table des illustrations.....	2
Table des tableaux	2
1 Diagnostic du site 3.....	3
1.1.1 Quelques illustrations	Erreur ! Signet non défini.
1.1 DIAGNOSTIC Du Site 3 : Maléguille – Rivage - Normands.....	4
1.1.2 La Situation Géographique.....	5
1.1.3 Le Contexte Physique.....	5
1.1.4 Le contexte naturel	6
1.1.5 Le contexte humain	21
1.2 Les atouts et contraintes du site 3 : Diagnostic MTD.....	25
1.3 Des préconisations.....	26
1.4 Mesures de protection du milieu naturel.....	27
1.4.1 Présentation du projet.....	27
1.4.2 Mesures de protection du patrimoine naturel	28
1.5 Évaluation des incidences au titre de Natura 2000	30
1.5.1 Contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000	30
1.5.2 Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 alentours	32
1.5.3 Annexe : Habitats et espèces d'intérêt communautaire	37

TABLE DES CARTOGRAPHIES

CARTOGRAPHIE 1 - LOCALISATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL.....	7
CARTOGRAPHIE 2 - LOCALISATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL	7
CARTOGRAPHIE 3 - LOCALISATION DES SITES D'ETUDE AU SEIN DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE	8
CARTOGRAPHIE 4 – LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE AVIFAUNE	9
CARTOGRAPHIE 5 – LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE CHIROPTERES	10
CARTOGRAPHIE 6 – LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTES AMPHIBIEN	10
CARTOGRAPHIE 7 - LOCALISATION DES HABITATS NATURELS	13
CARTOGRAPHIE 8 - LOCALISATION DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES	15
CARTOGRAPHIE 9 - LOCALISATION DES ESPECES VEGETALES ENVAHISSANTES	15
CARTOGRAPHIE 10 – ESPECES A ENJEU DE CONSERVATION - AVIFAUNE.....	17
CARTOGRAPHIE 11 – ESPECES A ENJEU DE CONSERVATION – REPTILES	19
CARTOGRAPHIE 12 – LOCALISATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX FLORE ET HABITATS.....	20
CARTOGRAPHIE 13 – SYNTHÈSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES - FAUNE	20

CARTOGRAPHIE 14 : LOCALISATION DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE BIODIVERISTE A CONSERVER A LA MALEGUILLE	26
CARTOGRAPHIE 15 - LOCALISATION DU PERIMETRE DE PROJET	32
CARTOGRAPHIE 16 - LOCALISATION DES ZONES DE PROJET ET DES SITES NATURA 2000.....	34

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : LOCALISATION DES 3 ZONES DU SITE 3	5
FIGURE 2 : PERIMETRES D'ETUDE DU SITE 3	5
FIGURE 3 – AIGRETTE GARZETTE (EGRETTA GARZETTA) © F.LEGER.....	17
FIGURE 4 : SITE DE BAINADE CONTROLEE DE LA BREE LES BAINS ET DU DOUHET.....	21
FIGURE 5 : LOCALISATION DES POINTS DE REJETS DES STATIONS D'EPURATION DE ST GEORGES ET ST DENIS.....	21
FIGURE 6 : LOCALISATION DU POINT DE REJET EN MER DES STATIONS D'EPURATION DE ST GEORGES ET ST DENIS.....	21
FIGURE 7 : EXTRAIT DU PPRN DE LA BREE LES BAINS (ZONE D'ETUDE)	21
FIGURE 8 : CARTE DE L'ALEA EROSION LITTORALE (17/05/2016) - EXTRAIT PPRN DE LA BREE LES BAINS (ANNEXE 2)	22
FIGURE 9 : EROSION ET RECU DE LA PROTECTION NATURELLE (ANNEXE 3 DU PPRN).....	22
FIGURE 10 : CARTES DE L'ALEA SUBMERSION MARINE (DIFFERENTS SCENARIOS).....	22
FIGURE 11 : SENSIBILITE DU SITE AUX FEUX DE FORET	23
FIGURE 12 : EXTRAIT DU ZONAGE DU PLU DE LA BREE.....	24
FIGURE 13 : ORIENTATIONS ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT	27
FIGURE 14 : EVOLUTION DES SURFACES IMPERMEABILISEES	27
FIGURE 15 : PREFIGURATION DES AMENAGEMENTS PROJETES (DOCUMENT DE TRAVAIL).....	27
FIGURE 16 : ORIENTATIONS ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT	32

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PERIMETRES DE PROTECTION A PROXIMITE DES SITES DE MALEGUILLE, RIVAGES ET NORMANDS.....	6
TABLEAU 2 – CALENDRIER DES INVENTAIRES.....	11
TABLEAU 3 – HIERARCHISATION DE L'INTERET PATRIMONIAL HABITAT ET FLORE.....	12
TABLEAU 4 – HIERARCHISATION DE L'INTERET PATRIMONIAL FAUNE	12
TABLEAU 5 - IDENTIFICATION DES HABITATS NATURELS	14
TABLEAU 6 - EVALUATION PATRIMONIALE DES HABITATS NATURELS	14
TABLEAU 7 - ESPECES VEGETALES A ENJEU D'APRES LES CONSULTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.....	14
TABLEAU 8 - EVALUATION PATRIMONIALE DES ESPECES VEGETALES	14
TABLEAU 9 – LISTE DES ESPECES D'OISEAUX RECENSEES LORS DES INVESTIGATIONS ET ENJEUX DE CONSERVATION	16
TABLEAU 10 – LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERE RECENSEES LORS DES INVESTIGATIONS ET ENJEUX DE CONSERVATION	18
TABLEAU 11 – LISTE DES ESPECES DE REPTILES RECENSEES LORS DES INVESTIGATIONS ET ENJEUX DE CONSERVATION	18
TABLEAU 12 – LISTE DES ESPECES D'INSECTES RECENSEES LORS DES INVESTIGATIONS ET ENJEUX DE CONSERVATION	19
TABLEAU 13 : PRINCIPALES PERIODES DE SENSIBILITE POUR LA FAUNE.	28

PA 17486 24 X0001
Date d'export : 06/02/2024
La Brée les Bains
Date de depot : 23/01/2024

Demar. Projet de requalification paysagère dans le cadre du programme Oléron Qualité Littoral - Etudes préalables de définition-

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : PA15-1_1_1.pdf

1 DIAGNOSTIC DU SITE 3

1.1 DIAGNOSTIC DU SITE 3 : MALAIGUILLE – RIVAGE – NORMANDS

1.1.1 QUELQUES ILLUSTRATIONS



Accès plage de la Malaiguille



Plage de la Malaiguille



Accès plage du Rivage



Plage du Rivage



Accès plage des Normands



Plage des Normands

1.1.2 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le présent rapport concerne le **site 3**.

Figure 1 : Localisation des 3 zones du site 3



Ce secteur regroupe **3 zones** à étudier incluant :

- 1 accès plage
- **2 zones de stationnement automobile**



1.1.3 LE CONTEXTE PHYSIQUE

1.1.3.1 Le contexte géographique

Commune : La Brée les bains

Propriétaire : Département de Charente-Maritime

Gestionnaire : Communauté de communes de l'île d'Oléron



Figure 2 : Périmètres d'étude du site 3

Cette portion du littoral à l'étude se décompose en 3 zones présentées dans la figure ci-avant.

Zone 1 Cheminement et parking pour accès à la pointe de la Maléguille

Zone 2 Parking à voitures et espace pique-nique le long de la route côtière et descente vers la plage

Zone 3 Parking à voitures, espaces verts et vélos et accès secours vers la plage

Ces zones sont de taille réduite et constituent des points de parking et de halte pour accéder à la plage en contre-bas. L'accès au platier rocheux est fort prisé pour les pêches à pied à marée basse.

1.1.3.2 Le contexte climatique

Le climat est de type océanique sec et chaud en été, doux et humide en hiver. L'ensoleillement est fort et les vents dominants de Nord-Ouest peuvent montrer de forts épisodes venteux.

Les secteurs de La Brée les bains sont des côtes plus abritées en liaison avec le pertuis de la Charente. Les vents y sont plus atténués.

1.1.3.3 Le contexte géologique

Ce littoral est marqué par la présence de cordons dunaires plus ou moins larges reposant sur des marnes argiles et calcaires argileux du Portlandien supérieur. Ces formations de calcaires durs affleurent laissant apparaître des promontoires mais aussi des platiers rocheux qui se découvrent à marée basse. Le cordon dunaire est peu développé sur les 2 zones les plus au Sud et les parkings sont en surplomb de la plage et du platier rocheux. Tandis que plus au Nord (Maléguille), il s'agit d'un cordon dunaire épais, stabilisé et occupé par les habitations et la végétation.

1.1.4 LE CONTEXTE NATUREL

1.1.4.1 Généralités sur les milieux

Ce secteur en grande partie urbanisé et à proximité de secteurs habités et aménagés présente quelques particularités :

- Des espaces de parkings complètement imperméabilisés
- Des plantations d'arbres ornementaux
- Un espace géré et entretenu comme un espace vert urbain : portion de pelouses régulièrement tondues, plantations fleuries, ...
- Une forte fréquentation et des cheminements épars sur le site, les annexes et la plage

Malgré ces caractéristiques urbaines et la fréquentation importante de ce site, le cordon de plage est reconnu comme faisant partie d'un des Espace Naturel Sensible de l'île d'Oléron. Les estrans et enrochements parfois présents sont favorables à l'avifaune nicheuse comme le gravelot à collier interrompu.

1.1.4.2 Mesures de protection

L'ensemble des trois sites de la commune de la Brée les bains est concerné directement par plusieurs niveaux de protection et données d'inventaires :

- La **loi littoral**
- Le **parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis**
- La **zone Natura 2000** au titre de la directive habitat (ZSC Pertuis Charentais) et oiseaux (ZPS Pertuis Charentais Rochebonne) correspondant au littoral
- Le **site classé de l'île d'Oléron**
- Les trois sites sont inclus dans un **espace naturel sensible** et sont donc propriété du Département de Charente Maritime à ce titre.

Le site n'est pas inclus dans une **ZNIEFF** (la plus proche étant celle du marais du Douhet).

Le tableau qui suit précise également les autres mesures de protection et dispositif d'inventaires se trouvant à proximité.

Tableau 1 : Périmètres de protection à proximité des sites de Maléguille, Rivages et Normands

Type de périmètre	Dénomination – Code	Superficie directement concernée par l'emprise du projet	Distance à la zone d'étude rapprochée
Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) – FR5400431	-	Moins de 500m
	Pertuis charentais – FR5400469	Environ 0,2 ha	Incluse
Natura 2000 – Zone de Protection Spéciale (ZPS)	Marais de Brouage, île d'Oléron – FR5410028	-	Moins de 500m
	Pertuis charentais -Rochebonne – FR5412026	Environ 0,2 ha	Incluse
Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type I (ZNIEFF de type I)	Marais du Douhet – 540003333	-	Moins de 500m
Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type II (ZNIEFF de type II)	Marais et vasières de Brouage-Seudre – 540007610	-	Moins de 500m
Zone Importante pour le Conservation des Oiseaux (ZICO)	Île d'Oléron, marais de Brouage - Saint-Agnant – Zone PC06	-	Moins de 100m
Espace Naturel Sensible	Espaces Naturels Sensibles de l'île d'Oléron	Environ 0,2 ha	Incluse
Site Inscrit	Ensemble littoraux et marais	Environ 10,6 ha	Incluse
Site Classé	Île d'Oléron	Environ 10,6 ha	Incluse

Les cartographies suivantes permettent de visualiser l'inclusion des zones d'étude au sein de ces différents outils de protection du patrimoine.

Réseau Natura 2000 et inventaire patrimoniaux

Maléguille, Rivages, Normands - La Brée-les-Bains

Communauté de communes de l'Île d'Oléron (17)



Cartographie 1 - Localisation des périmètres de protection du patrimoine naturel

Sites inscrits et classés

Maléguille, Rivages, Normands - La Brée-les-Bains

Communauté de communes de l'Île d'Oléron (17)



Cartographie 2 - Localisation des périmètres de protection du patrimoine culturel

PA 17486 24 X0001

Date d'export : 06/02/2024

La BR@e Les Bains

Date de depot : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : Projet de requalification paysagère dans le cadre du programme Oléron Qualité Littoral - Etudes préalables de définition-

Schéma régional de cohérence écologique

Maléguille, Rivages, Normands - La Brée-les-Bains
Communauté de communes de l'Île d'Oléron (17)



Cartographie 3 - Localisation des sites d'étude au sein du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

PA 17486 24 X0001

Date d'export : 06/02/2024

La Br@e Les Bains

Date de depot : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉON

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : Projet de requalification paysagère dans le cadre du programme Oléron Qualité Littoral - Etudes préalables de définition-

a) Méthodologie d'inventaires

o Les habitats naturels

Les cortèges floristiques des groupements végétaux sont décrits à partir de relevés de végétation mettant en évidence les espèces dominantes et les espèces compagnes dans chaque type de formations végétales. Ces relevés ont permis de rattacher les habitats naturels présents avec les typologies existantes (Corine Biotopes, EUNIS, EUR27), au moyen des correspondances phytosociologiques.

Parmi ces habitats naturels, les habitats à enjeu écologique sont identifiés. Il s'agit soit d'habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaire (inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats »), soit d'habitats d'espèces patrimoniales présentes sur le site, soit d'habitats présentant des intérêts écologiques particuliers (habitats de zones humides par exemple).

La cartographie des habitats a été réalisée sur le périmètre d'étude rapproché. Tous les milieux remarquables ont été identifiés et représentés.

o La flore

Les stations d'espèces végétales à enjeu de conservation sont recherchées et localisées sur le périmètre rapproché, en concentrant les efforts de prospection sur les parcelles du périmètre d'étude immédiat. Sont considérées comme telles, les espèces végétales bénéficiant d'un statut de liste rouge, de rareté, législatif ou réglementaire.

Les stations d'espèces végétales patrimoniales sont pointées au GPS pour être intégrées au SIG. La taille des populations présentes a été caractérisée soit par un dénombrement complet soit par une estimation (populations denses).

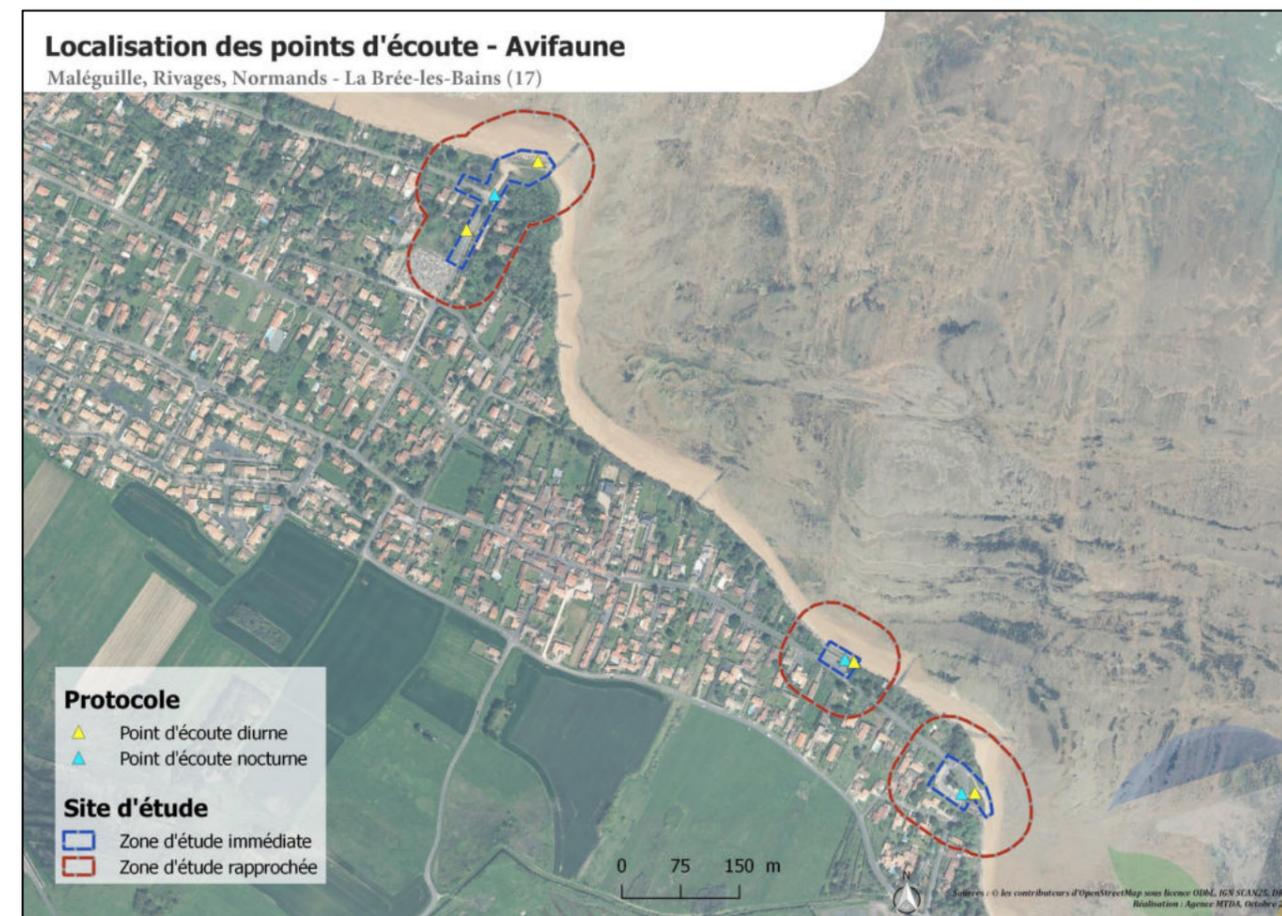
o Les oiseaux

Les prospections diurnes et nocturnes de l'avifaune ont été mises en place à l'aide de points fixes d'observation et d'une déambulation semi-aléatoire couvrant l'intégralité des habitats.

Les points fixes offrent l'avantage en conditions de détection optimale lors de pics d'activité (aube, crépuscule) de l'avifaune, de dresser très rapidement une première liste qualitative des espèces et d'appréhender leur comportement dans les différentes aires d'études. Les espèces y sont principalement notées à l'ouïe en milieu arboré mais également à vue.

Les déambulations semi-aléatoires permettent quant à elles de préciser le statut de chaque espèce contactée sur point fixe par l'observation d'indices de reproduction, et d'accéder à des données quantitatives sur celle-ci au travers de prospections des différents habitats naturels. Elles constituent le meilleur moyen de détecter les espèces cryptiques et/ou asynchrones dans leur phénologie de reproduction (en couvain qui ne chante plus par ex.). Les déambulations en conditions nocturnes offrent le meilleur moyen de localiser précisément les espèces nocturnes (Petit-Duc Scops par ex.).

À chaque passage, tous les contacts visuels et sonores des espèces manifestant un comportement territorial de reproduction sont notés. Toutes les autres espèces non-reproductrices (migratrices en halte, hivernante) sont également recensées, dénombrées et localisées. Une analyse espèce par espèce à l'issue des inventaires offre une estimation fiable du nombre de couples nicheurs. Elle permet également de statuer sur le niveau de certitude de reproduction de chaque espèce et de déterminer avec précision les habitats d'espèces reproductrices certaines.



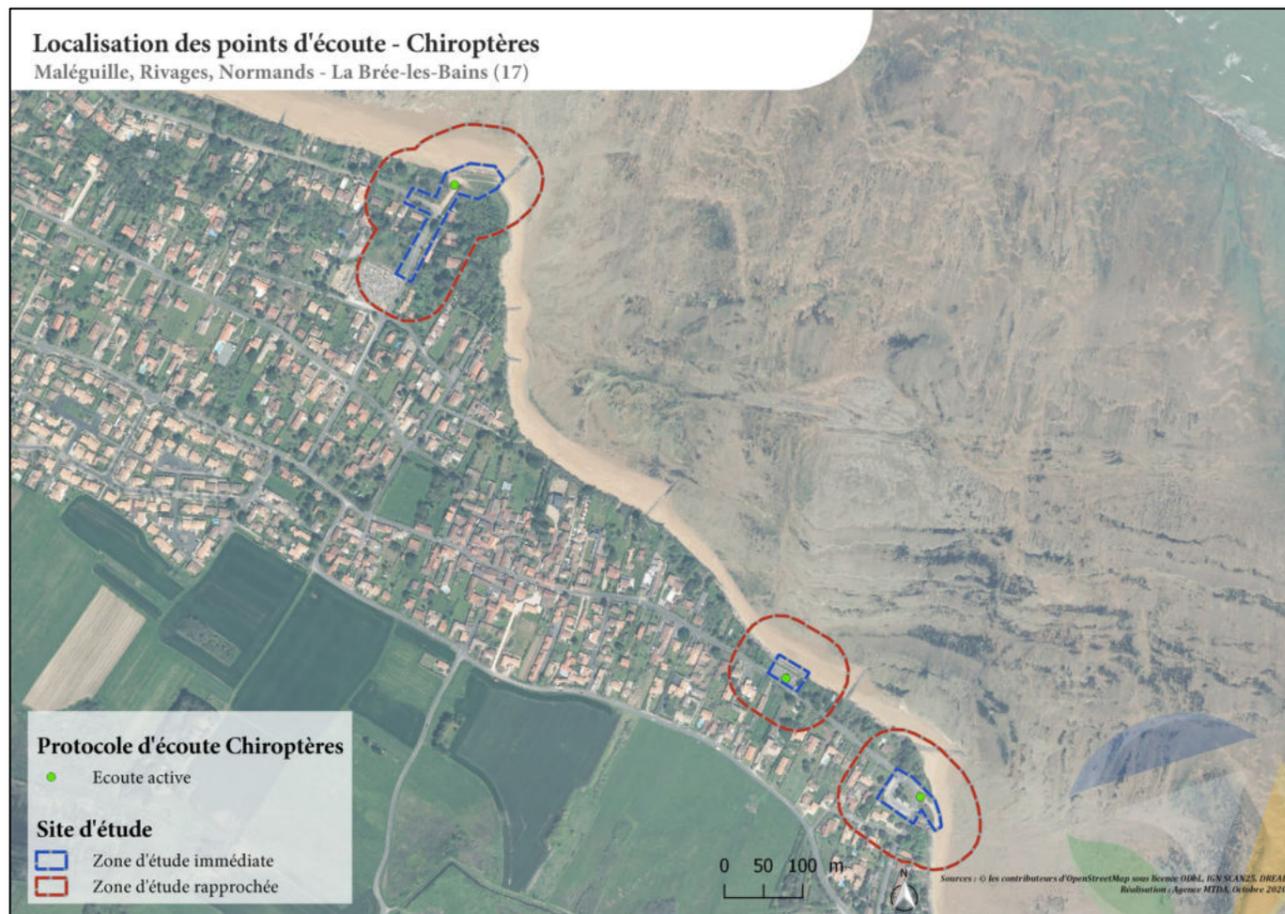
Cartographie 4 – Localisation des points d'écoute avifaune

o Les chauves-souris

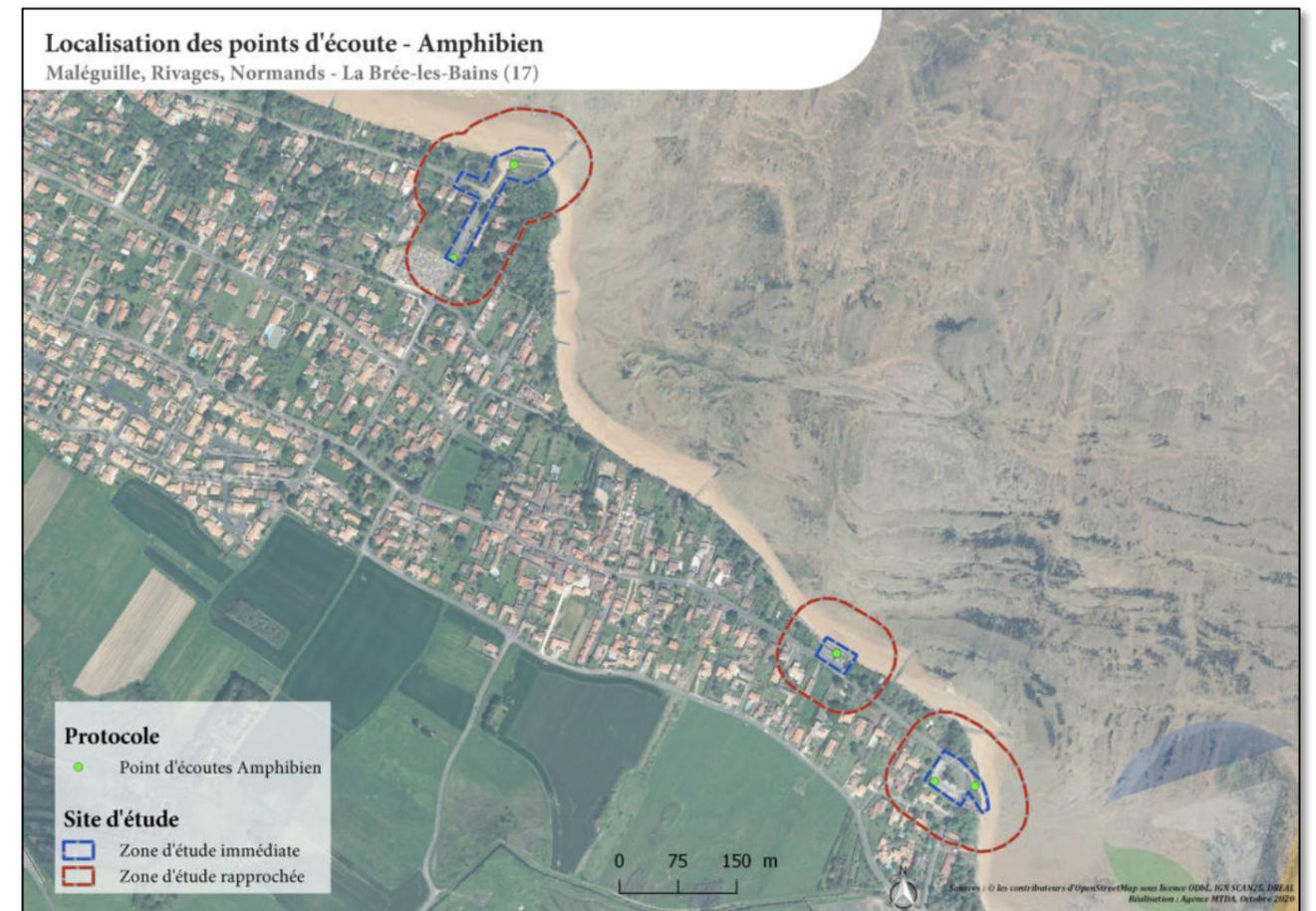
Les investigations chiroptérologiques ont débuté par une visite de repérage permettant d'identifier les gîtes potentiels ainsi que les habitats et les corridors favorables aux déplacements des chauves-souris. Ces éléments ont constitué le point de départ des écoutes et enregistrements nocturnes. Les points d'inventaire ont été disposés pour certains le long des corridors de déplacement supposés, pour d'autres, au sein de milieu uniforme, afin de juger de l'utilisation du site par les chiroptères.

D'une part, des points d'écoute active de 10 minutes (via le détecteur d'ultrasons Pettersson D240X) ont eu lieu. Les signaux captés ont alors été identifiés sur place (écoute en hétérodyne) lorsque cela était possible, ou bien enregistrés (via l'enregistreur Zoom H2N) pour être ensuite analysés avec les logiciels Batsound ou Sonochiro. D'autre part, un enregistreur SM4BAT a été déposé trois nuits complètes afin d'enregistrer les signaux des individus passant à proximité, signaux qui ont ensuite été analysés via les mêmes logiciels.

L'intégralité de ces éléments permet ensuite de dresser une liste des espèces ou des groupes d'espèces fréquentant le site d'étude.



Cartographie 5 – Localisation des points d'écoute chiroptères



Cartographie 6 – Localisation des points d'écoutes amphibien

- o Les mammifères terrestres

L'étude des mammifères terrestres s'est concentrée sur les macros mammifères, à savoir les rongeurs, les carnivores, les lagomorphes, les ongulés. Ces espèces ont été recherchées par des observations directes (vue, jumelles). Ces investigations ont été complétées par la recherche d'indices de présences (terriers, fèces, empreintes, épreintes, cadavres).

Les canaux ont été étudiés plus précisément pour y identifier des mammifères semi-aquatiques.

- o Les amphibiens

Chez les amphibiens, les périodes de reproduction sont propices à l'échantillonnage et l'identification. En effet, on observe alors de fortes densités et des comportements reproducteurs s'exprimant par le chant.

Par conséquent, l'étude des amphibiens a porté sur les adultes et les larves grâce aux techniques couplées de détections visuelles, auditives et de pêche permettant ainsi un échantillonnage représentatif des différentes espèces. Les habitats favorables mis en évidence ont été prospectés de jour comme de nuit.

Pour ce qui est de la détection auditive, il s'agit d'écouter les chants émis par les mâles et qui sont spécifiques d'une espèce à l'autre.

Sur les sites propices, l'observation et la caractérisation des pontes permettent d'identifier les espèces présentes et donc leur activité reproductrice sur le site. Des captures avec relâche immédiate peuvent être réalisées pour la détermination des larves d'amphibiens, avec une épaisse permettant la manipulation brève tout en évitant de les blesser.

La nature des milieux (étangs et canaux) laisse suggérer une diversité d'amphibiens liés à ces milieux aquatiques.

- o Les reptiles

Les habitats favorables aux reptiles ont été investigués avec attention afin de détecter des individus en thermorégulation. L'identification a été réalisée à l'œil nu ou via une paire de jumelles à faible distance de mise au point. Les indices de présences tels que les mues ont également été recherchés.

- o Les insectes

Les inventaires relatifs à l'entomofaune ont majoritairement concerné les odonates (libellules et demoiselles), les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) et les orthoptères (criquets et sauterelles). Cependant, toutes les autres espèces à enjeu identifiées lors des investigations ont été intégrées au diagnostic.

Concernant les rhopalocères (papillons de jour), l'intégralité de l'aire d'étude a été parcourue avec des identifications à vue ou à des captures ponctuelles avec relâches rapides au filet entomologique pour la détermination des espèces complexes. Les chenilles ont également été recherchées. La même méthode d'étude a été utilisée pour la recherche des orthoptères.

Les odonates ont été recherchées sur les milieux les plus propices de la zone d'étude. Une identification aux jumelles ou des captures avec relâche immédiate grâce à un filet entomologique, ont permis une identification rapide de tous les individus.

b) Calendrier des inventaires

Les inventaires de terrain ont eu lieu entre les mois de Avril et Juin 2020. Les différentes dates de passage et les groupes concernés sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 – Calendrier des inventaires

Date	Intervenant	Groupes concernés	Conditions d'inventaires
22 Avril 2020	Vincent SAUVÊTRE	Flore et Habitats naturels	Nuageux, vent faible, entre 13 et 20°C
23 avril 2020	Vincent SAUVÊTRE	Flore et Habitats naturels	Ensoleillé, vent faible, entre 14 et 19°C
07 Mai 2020	François LEGER Julien MORGNIEUX	Avifaune Reptiles Insectes	Diurne : Ensoleillé, vent nul à faible, entre 12°C et 27°C
07 Mai 2020	François LEGER Julien MORGNIEUX	Avifaune nocturne Amphibiens	Nocturne : Vent nul, environ 18°C
08 Juin 2020	François LEGER Julien MORGNIEUX	Avifaune nocturne Chiroptères	Nocturne : Beau temps, pas de vent, 15 à 18°C
09 Juin 2020	François LEGER Julien MORGNIEUX	Avifaune Reptiles Insectes	Diurne : Ensoleillé avec de rares nuages, vent faible, entre 14°C et 28°C
09 Juin 2020	François LEGER Julien MORGNIEUX	Avifaune nocturne Chiroptères	Nocturne : Temps couvert, pas de vent, 15 à 18°C
26 Juin 2020	Vincent SAUVÊTRE	Flore et Habitats naturels	Orageux, vent moyen, entre 19 et 26°C
27 Juin 2020	Vincent SAUVÊTRE	Flore et Habitats naturels	Ensoleillé, vent faible, 18 à 24°C

L'intensité de prospection pour chaque groupe taxonomique est satisfaisante par rapport aux périodes d'activités des taxons concernés. Les inventaires ont été réalisés dans des conditions favorables pour l'étude des groupes concernés.

Au vu du calendrier imposé pour la réalisation des inventaires, aucun relevé concernant l'avifaune hivernante n'a pu être réalisé.

c) Méthodologie de hiérarchisation des enjeux

Une hiérarchisation de l'**Enjeu local de conservation** est réalisée pour chaque entité du patrimoine naturel (habitat ou espèce) en utilisant une échelle de classification à cinq niveaux d'enjeu (très faible, faible, modéré, fort, très fort) et avec ce code couleur.

Valeur de l'enjeu	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

A cette classification s'ajoute la valeur « nul » ou « sans objet » qui pourra être utilisée.

Les niveaux des enjeux seront attribués en fonction des éléments d'analyse recueillis lors des consultations bibliographiques, des études de terrain et de nos connaissances et expertises du territoire d'étude. Cette analyse permet de hiérarchiser l'enjeu local de conservation.

Les habitats naturels

Ils sont évalués selon les 4 critères suivants :

L'enjeu patrimonial :

Les relevés ont permis de rattacher les habitats naturels présents avec les typologies existantes (Corine Biotopes, EUNIS, EUR27), au moyen des correspondances phytosociologiques. Les habitats naturels à enjeux sont repérés selon leur appartenance à :

- Des habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire (inscrits à l'annexe I de la directive «Habitats») ;
- Des habitats d'espèces patrimoniales présentes et inventoriées sur le site ;
- Des habitats présentant des intérêts écologiques particuliers (habitats de zones humides par exemple).

L'état de conservation :

Les habitats naturels sont caractérisés selon leur typicité floristique. Celle-ci permet de déterminer si l'habitat est représenté de façon caractéristique ou dégradée.

La sensibilité

Parmi les habitats identifiés et leur intérêt écologiques, **la sensibilité** est considérée. Elle est évaluée en prenant en compte les différentes perturbations/menaces (exemple, la colonisation par une espèce envahissante ou destruction d'habitat). Le niveau de sensibilité de l'habitat est ainsi obtenu, en combinant ses capacités de résistance et de résilience.

La représentativité :

L'occurrence de l'habitat à l'échelle du site étudié donne une indication supplémentaire. La représentativité est traduite en termes de pourcentage de surface occupée sur la zone d'étude.

La flore

La hiérarchisation permet de mettre en évidence le statut de l'espèce à différents niveaux géographiques (communautaire, national, régional) pour aboutir à une caractérisation locale de l'enjeu de l'espèce en relativisant son intérêt par rapport au milieu concerné.

Dans un premier temps, il est nécessaire de définir l'intérêt patrimonial de l'espèce, c'est-à-dire la valeur d'existence qu'on lui prête, basée sur des critères de rareté et de connaissances. Cette évaluation s'appuie sur :

- Les **statuts de protection à l'échelle européenne** : Espèce inscrite en Annexe I de la Directive 79/409/CEE du Conseil dite Directive Oiseaux ou Annexe II ou IV de la Directive 2006/105/CE du Conseil dite Directive Habitat Faune Flore, ainsi que les habitats inscrits en Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore ;
- Les **statuts de protection à l'échelle nationale, régionale voire locale** ;
- Les **statuts de conservation issus des Listes Rouges à l'échelle européenne, national, voire régionale** ;
- L'inscription de l'espèce à la liste des **espèces déterminantes au titre de l'inventaire ZNIEFF** (à l'échelle régionale) ;
- Les statuts de conservation indiqués dans le cadre d'atlas nationaux ou régionaux.

L'intérêt patrimonial de l'espèce est ainsi classé selon 5 niveaux présentés ci-après.

Tableau 3 – Hiérarchisation de l'intérêt patrimonial habitat et flore

Intérêt patrimonial	Critères pris en compte
Très fort	Espèce classée CR (En danger critique d'extinction) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale
Fort	Habitat inscrit en annexe I de la Directive Habitats Faune Flore Espèce inscrite en Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore Espèce inscrite à l'article 1 de l'arrêté du 15 septembre 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Espèce inscrite dans l'arrêté ministériel fixant la liste des espèces végétales protégées en région Nouvelle-Aquitaine Espèce classée EN (En danger) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale
Modéré	Espèce inscrite en Annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore Espèce classée VU (Vulnérable) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale Espèce inscrite à l'annexe 2 de l'arrêté du 15 septembre 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Espèce classée Déterminante au titre de l'inventaire ZNIEFF
Faible	Espèce classée NT (Quasi-menacée) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale
Très faible	Les autres espèces et habitats non concernées par les éléments ci-dessus

Dans un second temps, il est nécessaire de recontextualiser cette première analyse dans le contexte de la zone d'étude. On parle alors **d'enjeu local de conservation**.

Ces enjeux sont évalués sur la base de l'intérêt patrimonial de l'espèce, pondéré par les observations réalisées lors de la phase d'étude, les connaissances des naturalistes et la bibliographie. Les critères utilisés sont notamment :

- Les effectifs observés pour les espèces concernées (individu isolé, taille de population)
- Leur vulnérabilité vis-à-vis des perturbations du milieu (conditions hydriques, piétinement, compétition entre espèces...)
- La représentativité des habitats favorables à l'espèce.

La faune

La détermination de niveau d'enjeu de conservation associé aux espèces **faune** est l'aboutissement d'un processus en plusieurs étapes, illustré ci-après :

Dans un premier temps, il est nécessaire de définir l'**intérêt patrimonial** de l'espèce, c'est-à-dire la valeur d'existence qu'on lui prête, basée sur des critères de rareté et de connaissances. Cette évaluation s'appuie sur :

- Les **statuts de protection à l'échelle européenne** : Espèce inscrite en Annexe I de la Directive 79/409/CEE du Conseil dite Directive Oiseaux ou Annexe II ou IV de la Directive 2006/105/CE du Conseil dite Directive Habitat Faune Flore, ainsi que les habitats inscrits en Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore ;
- Les **statuts de protection à l'échelle nationale, régionale voire locale** ;
- Les **statuts de conservation issus des Listes Rouges à l'échelle européenne, national, voire régionale** ;
- L'inscription de l'espèce à la liste des **espèces déterminantes au titre de l'inventaire ZNIEFF** (à l'échelle régionale) ;

- Les statuts de conservation indiqués dans le cadre d'atlas nationaux ou régionaux.

L'intérêt patrimonial de l'espèce est ainsi classé selon 5 niveaux présentés ci-après.

Tableau 4 – Hiérarchisation de l'intérêt patrimonial faune

Intérêt patrimonial	Critères pris en compte
Très fort	- Espèce classée CR (En danger critique d'extinction) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale
Fort	- Espèce inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux - Espèce inscrite en Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore - Espèce classée EN (En danger) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale
Modéré	- Espèce inscrite en Annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore - Espèce classée VU (Vulnérable) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale - Espèce inscrite sur l'arrêté du 14 Décembre 2006 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire - Espèce inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire - Espèce inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire - Espèce inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire - Espèce classée Déterminante au titre de l'inventaire ZNIEFF
Faible	- Espèce classée NT (Quasi-menacée) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale - Espèce inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire - Espèce inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire
Très faible	- Les autres espèces non concernées par les éléments ci-dessus

En addition à ces éléments bibliographique, et afin d'obtenir une lecture locale plus précise des enjeux de conservation des espèces faune, nous nous sommes appuyés dans notre réflexion sur l'outil « référentiel-espèce » de l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage¹. Cet outil se base sur l'ensemble des connaissances disponibles dans la base de données FauNA, et présente pour les espèces faune connus des fiches espèce et un niveau d'enjeu de conservation pour chaque espèce à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans un second temps, il est nécessaire de recontextualiser cette première analyse dans le contexte de la zone d'étude. On parle alors **d'enjeu local de conservation**.

Ces enjeux sont évalués sur la base de l'intérêt patrimonial de l'espèces, pondéré par les observations réalisées lors de la phase d'étude, les connaissances des naturalistes et la bibliographie. Les critères utilisés sont notamment :

- Les effectifs observés pour les espèces concernées (individu isolé, couple, colonie).
- L'utilisation des habitats en présence par les espèces concernées (transit, chasse ou nidification).
- La période d'observation (migration, hivernage, période de reproduction).
- Leur vulnérabilité vis-à-vis des fonctions liées au site d'étude (espèce ubiquiste, espèce spécialiste).

A titre d'exemple, un individu d'une espèce à enjeu dont l'**intérêt patrimonial** est **fort**, observé une seule fois à proximité d'un secteur dont les habitats en présence ne correspondent pas à la biologie de l'espèce, verra son **enjeu local de conservation abaissé à modéré, voir faible**.

Au contraire, si plusieurs individus d'une espèce, dont l'**intérêt patrimonial** est **fort**, sont observés à plusieurs reprises dans des habitats potentiellement favorables à leur biologie, alors l'**enjeu local de conservation sera conservé et identique à l'intérêt patrimonial**.

Tableau 5 - Identification des habitats naturels

Habitat	Association Phytosociologie	Code CB	Code N2000	Surface	Surface relative (%)
Boisements de Robiniers faux-acacia enfriché	-	83.324		0,1	9,71
Dunes avec fourrés et bosquets	<i>Ulici europaei - Cytision striati Rivas-Martínez, Báscones, T.E. Díaz, Fernández González & Loidi 1991</i>	16.25		0,02	1,94
Dunes fixées peu typiques rudéralisées	<i>Euphorbio portandlicae - Helichryson stoechadis Géhu & Tüxen ex G. Sisingh 1974</i>	16.222x87.2	2130*	0,06	5,83
Enrochements et digues	-	86		0,05	4,85
Fourrés atlantiques à ronces	<i>Ulici europaei - Rubion ulmifolii H.E. Weber 1997</i>	31.83		0,01	0,97
Fourrés de Tamaris	-	44.813		0,01	0,97
Habitations et bâtis	-	86		0,12	11,65
Parcs urbains et jardins	-	85		0,12	11,65
Parkings, routes et chemins	-	86		0,42	40,78
Pelouses annuelles nitrophiles enfrichées	-	31.8x87.2		0,05	4,85
Plages de sable	-	14	1140	0,07	6,80

Tableau 6 - Evaluation patrimoniale des habitats naturels

Habitat	Code CB	Code N2000	Enjeu	Etat de conservation	Surface	Surface relative (%)	Enjeu local de conservation
Boisements de Robiniers faux-acacia enfriché	83.324		Faible	Bon	0,1	9,71	Faible
Dunes avec fourrés et bosquets	16.25		Moyen	Bon	0,02	1,94	Moyen
Dunes fixées peu typiques rudéralisées	16.222x87.2	2130*	Très fort	Très dégradé	0,06	5,83	Moyen
Enrochements et digues	86		Nul	-	0,05	4,85	-
Fourrés atlantiques à ronces	31.83		Faible	Moyen	0,01	0,97	Faible
Fourrés de Tamaris	44.813		Faible	Bon	0,01	0,97	Faible
Habitations et bâtis	86		Nul		0,12	11,65	-
Parcs urbains et jardins	85		Nul		0,12	11,65	Très faible
Parkings, routes et chemins	86		Nul		0,42	40,78	-
Pelouses annuelles nitrophiles enfrichées	31.8x87.2		Faible	Dégradé	0,05	4,85	Faible
Plages de sable	14	1140	Fort	Bon	0,07	6,80	Fort

- o Flore

Données bibliographiques

La base de données de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale en Nouvelle-Aquitaine a été consultée le 26 octobre 2020. Le tableau suivant recense les espèces végétales à enjeux réglementaires et menacées géolocalisées dans un rayon de 500 mètres autour de la zone d'étude. Les 25 données récoltées ont permis de mettre en évidence la présence de 8 espèces végétales à enjeu de conservation réglementaire, patrimoniale ou menacée.

Tableau 7 - Espèces végétales à enjeu d'après les consultations bibliographiques

Types de milieux	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DH	PN ²	LRN	PR ³ NAq.	LR ⁴ NAq.	ZNIEFF ⁵ NAq.	Localisation sur la zone d'étude	Sources
Dunes	<i>Crithmum maritimum</i> L., 1753	Criste marine, Fenouil marin, Perce-pierre, Cassepierre	-	-	LC	-	LC	-	inclue	CBNSA
Dunes	<i>Dianthus gallicus</i> Pers., 1805	Oeillet des dunes	-	NV1	LC	-	VU	Dét	à 150m	CBNSA
Dunes	<i>Ephedra distachya</i> L., 1753 subsp. <i>distachya</i>	Éphédre à chatons opposés, Éphédre de Suisse	-	-	LC	RV72	-	-	à 150m	CBNSA
Dunes	<i>Eryngium maritimum</i> L., 1753	Panicaut de mer, Chardon des dunes, Chardon bleu	-	-	LC	-	LC	-	à - de 50m	CBNSA
Dunes	<i>Galium arenarium</i> Loisel., 1806	Gaillet des sables	-	-	LC	-	LC	Dét	à - de 50m	CBNSA
Dunes	<i>Matthiola sinuata</i> (L.) R.Br., 1812	Matthiole à feuilles sinuées	-	-	LC	-	LC	-	inclue	CBNSA
Bois	<i>Osyris alba</i> L., 1753	Rouvet blanc	-	-	LC	RV72	LC	-	à 500m	CBNSA
Dunes	<i>Vulpia membranacea</i> (L.) Dumort., 1824	Vulpie à une seule glume, Vulpie des dunes	-	-	LC	-	DD	-	à 200m	CBNSA

Résultats des inventaires

Les inventaires de terrains réalisés en fin de période printanière et en saison estivale ont permis d'identifier 37 taxons de végétation sur la zone d'étude. Il ressort des investigations de terrain la présence de 5 espèces végétales constituant un enjeu réglementaire, patrimonial ou menacé. Elles sont déclinées dans le tableau suivant.

Trois espèces sont protégées en Nouvelle Aquitaine. La première *Allium roseum* (Ail rose) est présente au lieu-dit les Normands le long de l'accès sableux à la plage au bord. Les deux autres espèces *Glebionis segetum* (Chrysanthème des moissons) et *Phillyrea angustifolia* (Alavert à feuilles étroites) font partie des ornements florales au sein du parc urbain.

Tableau 8 - Evaluation patrimoniale des espèces végétales

Types de milieux	NOM VALIDE v12	NOM VERN	DH	PN	LRN	PR NAq	LRR PC	ZNIEFF NAq	Enjeu local de conservation	Sources
Pelouses	<i>Allium roseum</i> L., 1753	Ail rose	-	-	LC	RV72	LC	Dét	Fort	MTDA
Dunes	<i>Crithmum maritimum</i> L., 1753	Criste marine, Fenouil marin, Perce-pierre, Cassepierre	-	-	LC	-	LC	-	Modéré	MTDA
Jardins	<i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr., 1869	Chrysanthème des moissons, Chrysanthème des blés	-	-	LC	RV74	VU	Dét	Fort	MTDA
Jardins	<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Laurier rose, Oléandre	-	NV2	LC	-	-	-	Modéré	MTDA
Jardins	<i>Phillyrea angustifolia</i> L., 1753	Alavert à feuilles étroites	-	-	LC	RV54	EN	-	Fort	MTDA

⁴ Cotation liste rouge nationale et Poitou-Charentes : EW (éteint à l'état sauvage) - RE (disparu au niveau régional) - CR (en danger critique, peut-être disparu) - CR (en danger critique d'extinction) - EN (en danger) - VU (vulnérable) - NT (quasi menacé) - LC (préoccupation mineure) - DD (données insuffisantes) - NE ou NA (non évalué).

⁵ Liste des espèces déterminantes au titre de l'inventaire ZNIEFF pour l'ex-région Poitou-Charentes : Dét : déterminante



Allium roseum - MTDA

Glebionis segetum

Espèces végétales à enjeu réglementaire, patrimonial ou menacé
Communauté de communes de l'Île d'Oléron (17)



Cartographie 8 - Localisation des espèces végétales patrimoniales

Espèces végétales à caractère envahissant
Communauté de communes de l'Île d'Oléron (17)



Cartographie 9 - Localisation des espèces végétales envahissantes

- o Les oiseaux

Données bibliographiques

La base de données FauNA comptabilise 31 espèces d'oiseaux ayant été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (tampon de 2 kilomètres). On peut noter la présence de données d'inventaire de quelques espèces comme l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*), le Chevalier gambette (*Tringa totanus*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), le Canard souchet (*Spatula clypeata*), le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), des rapaces comme le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)

A l'échelle de la commune de La Brée-les-Bains, cette même base de données comptabilise 56 espèces aviaires recensées. De plus, nous avons consulté les listes communales d'espèces que propose la base de données Faune-France de la LPO. Cette base de données recense 202 espèces d'oiseaux connus sur la commune de La Brée-les-Bains.

L'analyse de ces données permet de dresser une liste des espèces protégées et / ou menacées connues dans ce secteur. Ce travail a pour objectif d'identifier les sensibilités aviaires de la zone et d'orienter les prospections de terrain. Il en est de même pour les autres taxons.

Résultats des inventaires

Les investigations menées ont permis de mettre en évidence 25 espèces d'oiseaux fréquentant le site ou les sites à proximité. La zone d'étude présente une diversité d'enjeux avifaunistiques qui varient selon la saisonnalité et selon les habitats concernés :

- **Plage de sable** : Ces habitats sableux sont des milieux favorables aux espèces de limicoles lors de la recherche de nourriture, à marée basse, comme l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le Tournepierre à collier (*Arenaria interpres*), le Tadorne de Bellon (*Tadorna tadorna*), le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*). Ces plages peuvent également accueillir des espèces de passereaux inféodés aux milieux ouverts. C'est le cas notamment du traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) qui fréquente les enrochements en limite de plage. Ce type de milieu est favorable à la nidification de nombreuses espèces, dont notamment le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*). Celui-ci n'a pas été observé lors de nos inventaires,
- **Milieux anthropiques, parcs et jardins** : Le site d'étude est en majorité composé de milieux anthropiques, chausée goudronnée, habitations et jardins. Les formations végétales ont une vocation paysagère mais peuvent accueillir une avifaune commune et ubiquiste, adaptée aux paysages urbains, Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), Serin cini (*Serinus serinus*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*).

Les espèces inventoriées sont présentées ci-après, avec leurs statuts de protection et de conservation, leur statut biologique sur le site et le niveau d'enjeu associé.

Tableau 9 – Liste des espèces d'oiseaux recensées lors des investigations et enjeux de conservation

Nom valide (TAXREF V.13)	Statuts						Intérêt patrimonial	Nombre de contact	Statut biologique sur le site	Enjeu local de conservation
	Protection ⁶	Menace ⁷								
		Liste rouge France - Nicheurs	Liste rouge France - Hivernants	Liste rouge France - Passage	Liste rouge Poitou-Charentes	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes ⁸				
Traquet motteux <i>Oenanthe oenanthe</i> Linnaeus, 1758	PN3	NT	-	DD	EN	D	FORT	2	Transit Nidification possible/probable	FORT
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> Linnaeus, 1766	PN3 DO1	LC	NAC	-	LC	D	FORT	5	Recherche de nourriture	MODERE
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i> Linnaeus, 1758	PN3	VU	NAd	NAd	NT	-	MODERE	9	Nidification possible/probable	MODERE
Goéland argenté <i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	PN3 DO2	NT	NAC	-	VU	-	MODERE	11	Recherche de nourriture Transit	MODERE

Nom valide (TAXREF V.13)	Statuts						Intérêt patrimonial	Nombre de contact	Statut biologique sur le site	Enjeu local de conservation
	Protection ⁶	Menace ⁷								
		Liste rouge France - Nicheurs	Liste rouge France - Hivernants	Liste rouge France - Passage	Liste rouge Poitou-Charentes	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes ⁸				
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	PN3	LC	NAC	NAd	LC	D	MODERE	3	Recherche de nourriture	MODERE
Serin cini <i>Serinus serinus</i> Linnaeus, 1766	PN3	LC	-	-	VU	D	MODERE	3	Chant, Nidification possible/probable	MODERE
Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i> Linnaeus, 1758	PN3	VU	-	NAd	NT	-	MODERE	3	Nidification possible/probable	MODERE
Tournepierre à collier <i>Arenaria interpres</i> Linnaeus, 1758	PN3	LC	LC	-	LC	D	MODERE	1	Recherche de nourriture Transit	MODERE
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i> Linnaeus, 1758	PN4	-	LC	NAd	-	D	MODERE	1	Recherche de nourriture	MODERE
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i> Linnaeus, 1758	DO2	VU	-	NAC	VU	-	MODERE	3	Nidification possible/probable	MODERE
Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i> Linnaeus, 1758	PN3	VU	NAd	NAd	NT	-	MODERE	4	Nidification possible/probable	MODERE
Mouette rieuse <i>Chroicocephalus ridibundus</i> Linnaeus, 1766	PN3	LC	LC	NAd	VU	-	MODERE	4	Transit	FAIBLE
Petit-duc scops <i>Otus scops</i> Linnaeus, 1758	PN3 DO2	NT	LC	NAd	VU	D	MODERE	1	Transit	FAIBLE
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	PN3	NT	-	DD	NT	-	FAIBLE	6	Transit	TRES FAIBLE
Corneille noire <i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	DO2	LC	NAd	-	LC	-	TRES FAIBLE	3	Transit	TRES FAIBLE
Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	PN3	LC	-	-	LC	-	TRES FAIBLE	1	Nidification possible/probable	TRES FAIBLE
Merle noir <i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	DO2	LC	NAd	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	8	Nidification possible/probable	TRES FAIBLE
Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i> Linnaeus, 1758	PN3	LC	-	NAb	LC	-	TRES FAIBLE	1	Nidification possible/probable	TRES FAIBLE
Mésange charbonnière <i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	PN3	LC	NAb	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	1	Nidification possible/probable	TRES FAIBLE
Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	DO3	LC	LC	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	3	Nidification possible/probable	TRES FAIBLE
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	PN3	LC	NAd	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	4	Nidification possible/probable	TRES FAIBLE
Roitelet à triple bandeau <i>Regulus ignicapilla</i> Temminck, 1820	PN3	LC	NAd	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	1	Nidification possible/probable	TRES FAIBLE

⁸ Liste des espèces déterminantes au titre de l'inventaire ZNIEFF pour la région Poitou-Charentes (2018). D : Déterminante, R : Remarquable

Nom valide (TAXREF V.13)	Statuts							Intérêt patrimonial	Nombre de contact	Statut biologique sur le site	Enjeu local de conservation
	Protection ⁶	Menace ⁷					Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes ⁸				
		Liste rouge France - Nicheurs	Liste rouge France - Hivernants	Liste rouge France - Passage	Liste rouge Poitou-Charentes						
Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i> Linnaeus, 1758	PN3	LC	NAd	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	3	Nidification possible/probable	TRES FAIBLE	
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i> S. G. Gmelin, 1774	PN3	LC	NAd	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	1	Nidification possible/probable	TRES FAIBLE	
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i> Frisvaldszky, 1838	DO2	LC	-	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	3	Nidification possible/probable	TRES FAIBLE	

Nom commun	Nom scientifique (TAXREF V.13)	Principaux statuts (région Poitou-Charentes)	Enjeu local de conservation
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> Linnaeus, 1766	Protection nationale	FORT

Description générale

Pour se reproduire, l'Aigrette garzette (*Egretta egretta*) a besoin de boisements ou de bosquets à proximité de zones humides douces à saumâtres (marais, étangs, vallées alluviales...). Elle s'y nourrit principalement de petits poissons, d'amphibiens et de crustacés. Depuis de nombreuses années, il est à noter l'importante augmentation des effectifs aussi bien hivernants que nicheurs en particulier sur les sites côtiers.

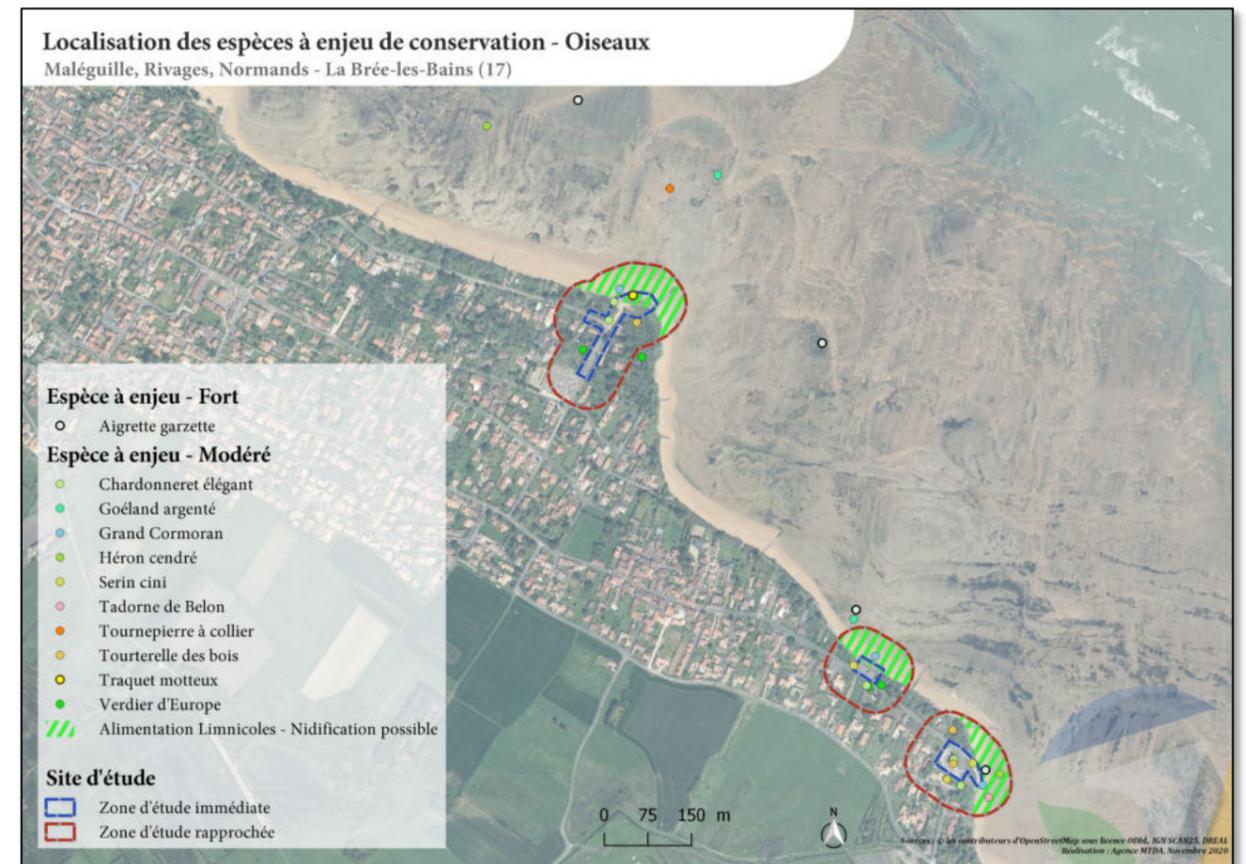
Situation vis-à-vis du projet

2 contacts avec des individus en recherche de nourriture sur les plages en bordure des sites.



Figure 3 – Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) © F.LEGER

La cartographie suivante représente la localisation des espèces aviaires à enjeu de conservation identifiées sur la zone d'étude lors des inventaires naturalistes.



Cartographie 10 – Espèces à enjeu de conservation - Avifaune

- o Les chauves-souris

Données bibliographiques

Les bases de données FauNA et Faune-France ne disposent pas de données concernant le taxon des chiroptères.

Un diagnostic de « définition des enjeux écologiques des Espaces Naturels Sensibles de l'île d'Oléron » a eu lieu en 2014 et 2015 sur une partie de l'île, dont notamment la côte ouest de l'île. Ce diagnostic dispose d'une étude sur la population chiroptérologique de l'île. Les résultats de cette étude font état de la présence de 14 espèces de chauves-souris, réparties de manière inégale sur l'île (80% du cortège des chiroptères étant représenté par une espèce, la Pipistrelle commune.

Résultats des inventaires

Les investigations menées ont permis de mettre en évidence la présence d'une espèce de chauve-souris sur le site, la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).

Les points d'écoute active réparties dans l'ensemble de la zone d'étude n'ont pas permis de mettre en évidence de corridors de déplacement ou même de zones de chasse au sein de la zone d'étude, l'activité des chiroptères étant particulièrement faible lors des écoutes.

Tableau 10 – Liste des espèces de chiroptère recensées lors des investigations et enjeux de conservation

Nom valide (TAXREF V.13)	Statuts				Intérêt patrimonial	Nombre de contact	Statut biologique sur le site	Enjeu local de conservation
	Protection ¹⁰	Menace ¹¹		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes ¹²				
		Liste rouge France	Liste rouge Poitou-Charentes					
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Schreber, 1774	PN2 DH4	NT	NT	-	FAIBLE	6	Transit	FAIBLE

- o Les mammifères terrestres

Données bibliographiques

La base de données FauNA comptabilise 7 espèces de mammifères terrestres recensées à l'échelle de la commune de La Brée-les-Bains. Deux données d'observation sont disponibles dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone d'étude. Ces observations concernent deux espèces de mammifères terrestre, Le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) et la Ragondin (*Myocastor coypus*). Nous avons également consulté les listes communales d'espèces que propose la base de données Faune-France de la LPO. Cette base de données recense 7 espèces de mammifères terrestres connus sur la commune de La Brée-les-Bains.

Résultats des inventaires

Les investigations menées n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de mammifères terrestres sauvages sur les sites d'étude. Le contexte urbain de cette zone permet d'expliquer ce manque d'attrait pour la faune.

- o Les amphibiens

Données bibliographiques

La base de données FauNA ne comptabilise qu'une seule espèce d'amphibien recensée dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone d'étude, la rainette méridionale (*Hyla meridionalis*). Cette donnée est d'ailleurs située sur la commune

de Saint-Georges d'Oléron, la base de données FauNA ne comptabilisant aucune données du taxon des amphibiens sur le territoire de la Brée-les-Bains.

De plus, nous avons consulté les listes communales d'espèces que propose la base de données Faune-France de la LPO. Cette base de données recense 3 espèces de mammifères terrestres connus sur la commune de La Brée-les-Bains.

Résultats des inventaires

Aucun amphibien n'a été contacté sur la zone d'étude, que ce soit par observation directe ou par le chant. Les sites d'étude, des parkings bétonnés et des parcs urbains, ne sont pas favorables au cycle de vie des amphibiens, de plus les sites ne disposent pas de point d'eau favorable aux amphibiens en période de reproduction.

- o Les reptiles

Données bibliographiques

La base de données FauNA ne dispose pas de données concernant le taxon des reptiles sur la commune de La Brée-les-Bains. Nous avons également consulté les listes communales d'espèces que propose la base de données Faune-France de la LPO. Cette base de données recense 4 espèces connues sur la commune de Brée-les-Bains.

Résultats des inventaires

Les investigations ont permis de localiser 1 espèce de reptile sur la zone d'étude, le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Cette espèce ubiquiste est commune partout en France, et dans tous types de milieux, notamment les plus urbanisés.

Les espèces inventoriées sont présentées ci-après, avec leurs statuts de protection et de conservation, leur statut biologique sur le site et le niveau d'enjeu associé.

Tableau 11 – Liste des espèces de reptiles recensées lors des investigations et enjeux de conservation

Nom valide (TAXREF V.13)	Statuts				Intérêt patrimonial	Nombre de contact	Statut biologique sur le site	Enjeu local de conservation
	Protection ¹³	Menace ¹⁴		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes ¹⁵				
		Liste rouge France	Liste rouge Poitou-Charentes					
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> Laurenti, 1768	PN2	LC	LC	-	MODERE	6	Thermorégulation Recherche de nourriture Reproduction possible/probable	MODERE

La cartographie suivante représente la localisation des espèces aviaires à enjeu de conservation identifiées sur la zone d'étude lors des inventaires naturalistes.

⁹ Définition des enjeux écologiques des Espaces Naturels Sensibles de l'île d'Oléron, 2015, Symbiose Environnement — CALIDRIS – OBIOS – Jean SERIOT

¹⁰ PN2/PN3 : protection nationale (annexe 2 ou 3), DH2/DH4 : annexe 2 ou 4 de la directive Habitat Faune Flore

¹¹ Cotation liste rouge : EW (éteint à l'état sauvage) - RE (disparu au niveau régional) - CR* (en danger critique, peut-être disparu) - CR (en danger critique d'extinction) - EN (en danger) - VU (vulnérable) - NT (quasi menacé) - LC (préoccupation mineure) - DD (données insuffisantes) - NE ou NA (non évalué).

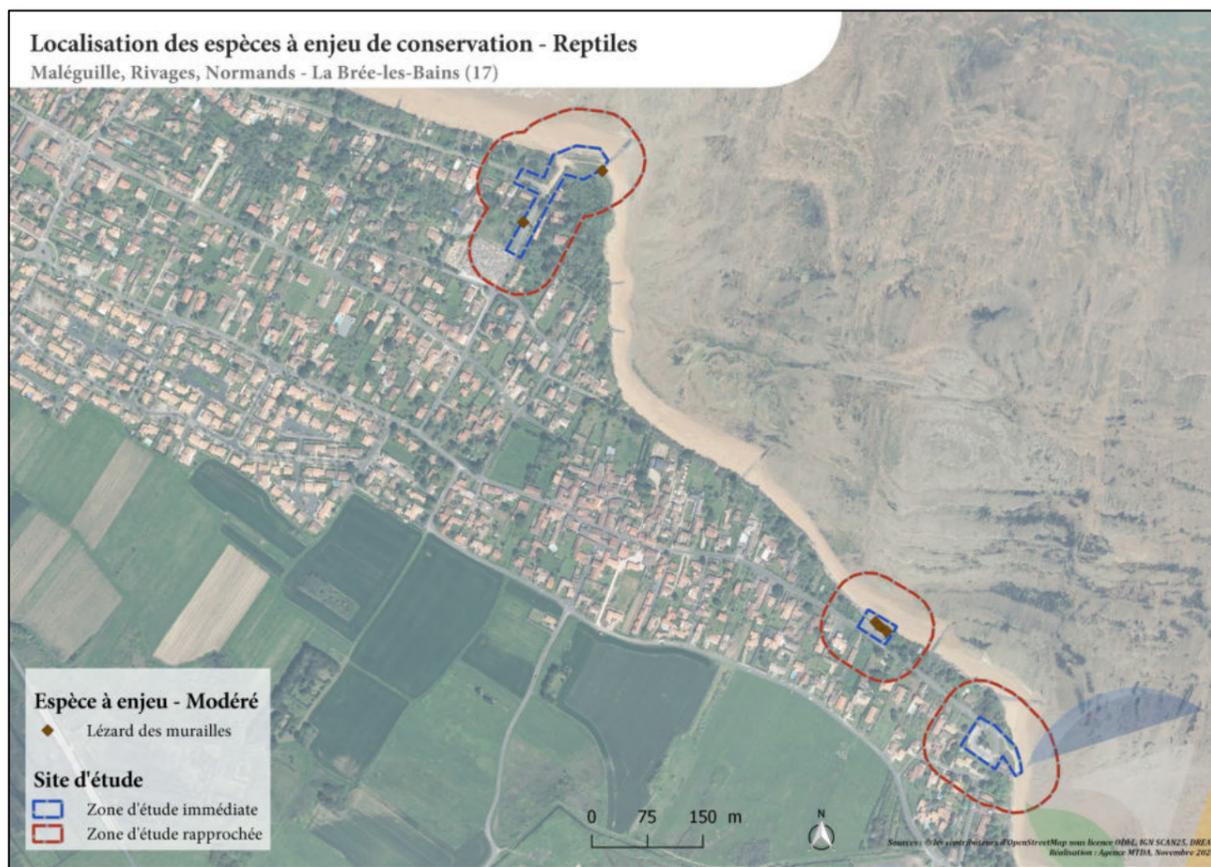
¹² Liste des espèces déterminantes au titre de l'inventaire ZNIEFF pour la région Poitou-Charentes (2018). D : Déterminante, R : Remarquable

¹³ PN2/PN3 : protection nationale (annexe 2 ou 3), DH2/DH4 : annexe 2 ou 4 de la directive Habitat Faune Flore

¹⁴ Cotation liste rouge : EW (éteint à l'état sauvage) - RE (disparu au niveau régional) - CR* (en danger critique, peut-être disparu) - CR (en danger critique d'extinction) - EN (en danger) - VU (vulnérable) - NT (quasi menacé) - LC (préoccupation mineure) - DD (données insuffisantes) - NE ou NA (non évalué).

¹⁵ Liste des espèces déterminantes au titre de l'inventaire ZNIEFF pour la région Poitou-Charentes (2018). D : Déterminante, R : Remarquable

PA 17480-24 X0001
Date de dépôt : 06/02/2024
La Brée-les-Bains
Date de dépôt : 23/01/2024
Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON
Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS
Libelle : Projet de requalification paysagère dans le cadre du programme Oléron Qualité Littoral - Etudes préalables de définition-



Cartographie 11 – Espèces à enjeu de conservation – Reptiles

o Les insectes

La base de données FauNA comptabilise 12 espèces d'insectes recensées à l'échelle de la commune de Saint-Denis d'Oléron, dont 11 espèces de lépidoptères rhopalocères et 1 espèce d'orthoptère. Une espèce de papillon disposant d'un statut quasi-menacée a été recensée à moins de 2 kilomètres de la zone d'étude, la Piéride des Biscutelles (*Euchloe crameri*).

De plus, nous avons consulté les listes communales d'espèces que propose la base de données Faune-France de la LPO. Cette base de données recense, pour la commune de Saint-Denis d'Oléron, 41 espèces de lépidoptères rhopalocères, 26 espèces d'orthoptères et 23 espèces d'odonates.

Résultats des inventaires

Les investigations ont permis de contacter, sur la zone d'étude, 4 espèces d'odonates et 11 espèces de lépidoptères rhopalocères. Aucune de ces espèces ne disposent de statut de protection ou de statut de conservation défavorable.

Avec 15 espèces recensées sur la zone d'étude, la diversité entomologique est considérée comme faible. Toutefois, la période restreinte de réalisation des inventaires (Mai et Juin) ne nous a pas permis de réaliser un inventaire approfondi comme lors d'un inventaire 4 saisons, limitant ainsi la détection des espèces les plus précoces ou plus tardives (orthoptères notamment).

Les milieux ouverts et végétalisés sont favorables aux papillons et à la dispersion des odonates.

La mare dunaire et le bas marais présentent un intérêt pour les odonates comme seul site de reproduction possible sur la zone d'étude.

Le milieu dunaire est favorable à l'établissement du Criquet des dunes (*Calephorus compressicornis*), orthoptère typique du littoral atlantique affectionnant les milieux sableux et végétalisés.

Tableau 12 – Liste des espèces d'insectes recensées lors des investigations et enjeux de conservation

Nom valide (TAXREF V.13)	Statuts				Intérêt patrimonial	Nombre de contact	Statut biologique sur le site	Enjeu local de conservation
	Protection ¹⁶	Menace ¹⁷		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes ¹⁸				
		Liste rouge France	Liste rouge Poitou-Charentes					
Odonates								
Agrion porte-coupe <i>Enallagma cyathigerum</i> Charpentier, 1840	-	LC	LC	-	FAIBLE	1	Adulte volant	FAIBLE
Leste sauvage <i>Lestes barbarus</i> Fabricius, 1798	-	LC	LC	-	FAIBLE	3	Adulte volant	FAIBLE
Orthétrum réticulé <i>Orthetrum cancellatum</i> Villers, 1789	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	1	Adulte volant	TRES FAIBLE
Sympétrum méridional <i>Sympetrum meridionale</i> Selys, 1841	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	3	Adulte volant	TRES FAIBLE
Lépidoptères rhopalocères								
Azuré de la Bugrane <i>Polyommatus icarus</i> Rottemburg, 1775	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	2	Adulte volant	TRES FAIBLE
Collier de corail, Argus brun <i>Aricia agestis</i> Denis & Schiffermüller, 1775	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	1	Adulte volant	TRES FAIBLE
Cuivré commun, Argus bronzé <i>Lycaena phlaeas</i> Linnaeus, 1760	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	1	Adulte volant	TRES FAIBLE
Demi-deuil, Echiquier commun <i>Melanargia galathea</i> Linnaeus, 1758	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	9	Adulte volant	TRES FAIBLE
Fadet commun, Procris <i>Coenonympha pamphilus</i> Linnaeus, 1758	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	1	Adulte volant	TRES FAIBLE
Hespérie du Dactyle <i>Thymelicus lineola</i> Ochsenheimer, 1808	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	1	Adulte volant	TRES FAIBLE
Machaon, Grand porte-queue <i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	1	Adulte volant	TRES FAIBLE
Mégère, Satyre <i>Lasiommata megera</i> Linnaeus, 1767	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	1	Adulte volant	TRES FAIBLE
Myrtil <i>Maniola jurtina</i> Linnaeus, 1758	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	6	Adulte volant	TRES FAIBLE
Piéride du Chou <i>Pieris brassicae</i> Linnaeus, 1758	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	2	Adulte volant	TRES FAIBLE
Vulcain <i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	3	Adulte volant	TRES FAIBLE

¹⁸ Liste des espèces déterminantes au titre de l'inventaire ZNIEFF pour la région Poitou-Charentes (2018). D : Déterminante, R : Remarquable

e) Synthèse des sensibilités écologiques

En préambule, il est rappelé ici que le terme enjeu correspond à une sensibilité du site au travers de la présence d'une espèce qui représente un intérêt patrimonial fort moyen ou faible.

- o Enjeux associés aux habitats naturels et à la flore

➤ **Secteurs à enjeu local de conservation potentiellement FORT**

Seuls les bouts de plage de sable, d'intérêt communautaire (DH 1140), représente un enjeu Fort en termes d'habitat. 3 espèces végétales protégées en Nouvelle Aquitaine sont présentes à Maléguille et aux Rivages. Il s'agit de :

- Allium roseum (Milieux sablonneux)
- Glebionis segetum (Parc et Jardin)
- Phillyrea angustifolia (Parc et jardin)

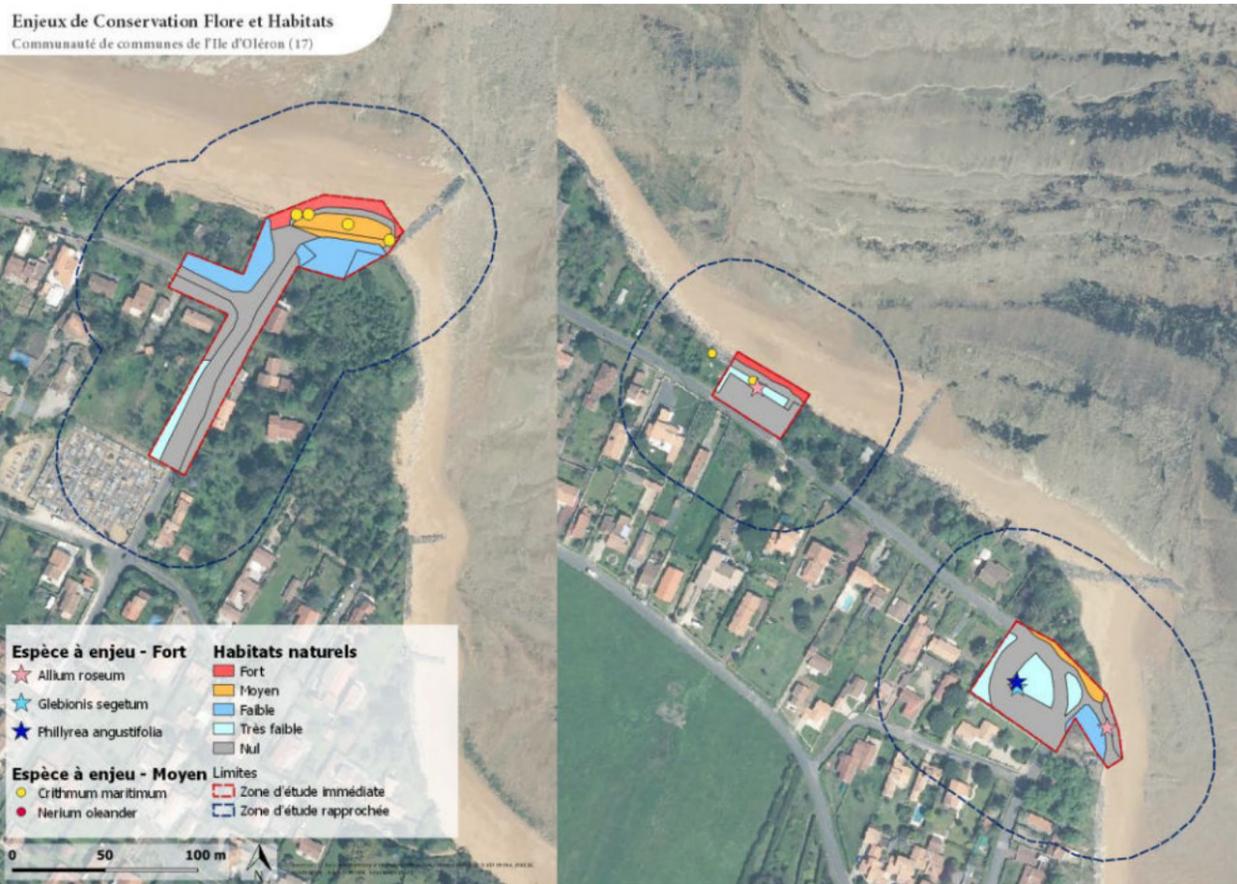
➤ **Secteurs à enjeu local de conservation MOYEN**

Ce sont la « Dunes fixées peu typiques rudéralisées », qui bien que relevant d'un habitat communautaire, ne possède pas une typicité caractérisée. Le fourré des dunes bien représenté aux rivages constitue également un enjeu Moyen. 2 espèces végétales constituent un enjeu Moyen par un caractère patrimonial Znieff ou bien classée en annexe 2 de la liste des espèces protégées au niveau national.

- Christmum maritimum (Dune fixée peu typique)
- Nérium oleander (Parc et jardin)

➤ **Secteurs à enjeu local de conservation Faible à Très faible à Nul**

Il s'agit des secteurs de végétations à caractère anthropique ou marquées par un enrichissement. Les parcs et jardins, bien qu'abritant des espèces végétales à enjeu fort, sont considérés d'un enjeu Très faible



Cartographie 12 - Localisation des enjeux patrimoniaux flore et Habitats

- o Enjeux associés à la faune

➤ **Enjeu local de conservation FORT**

Une espèce animale à fort enjeu local a été contactée sur le site d'étude, l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*). Cette espèce fréquente le site à marée basse, à la recherche de nourriture sur les plages.

➤ **Enjeu local de conservation MOYEN**

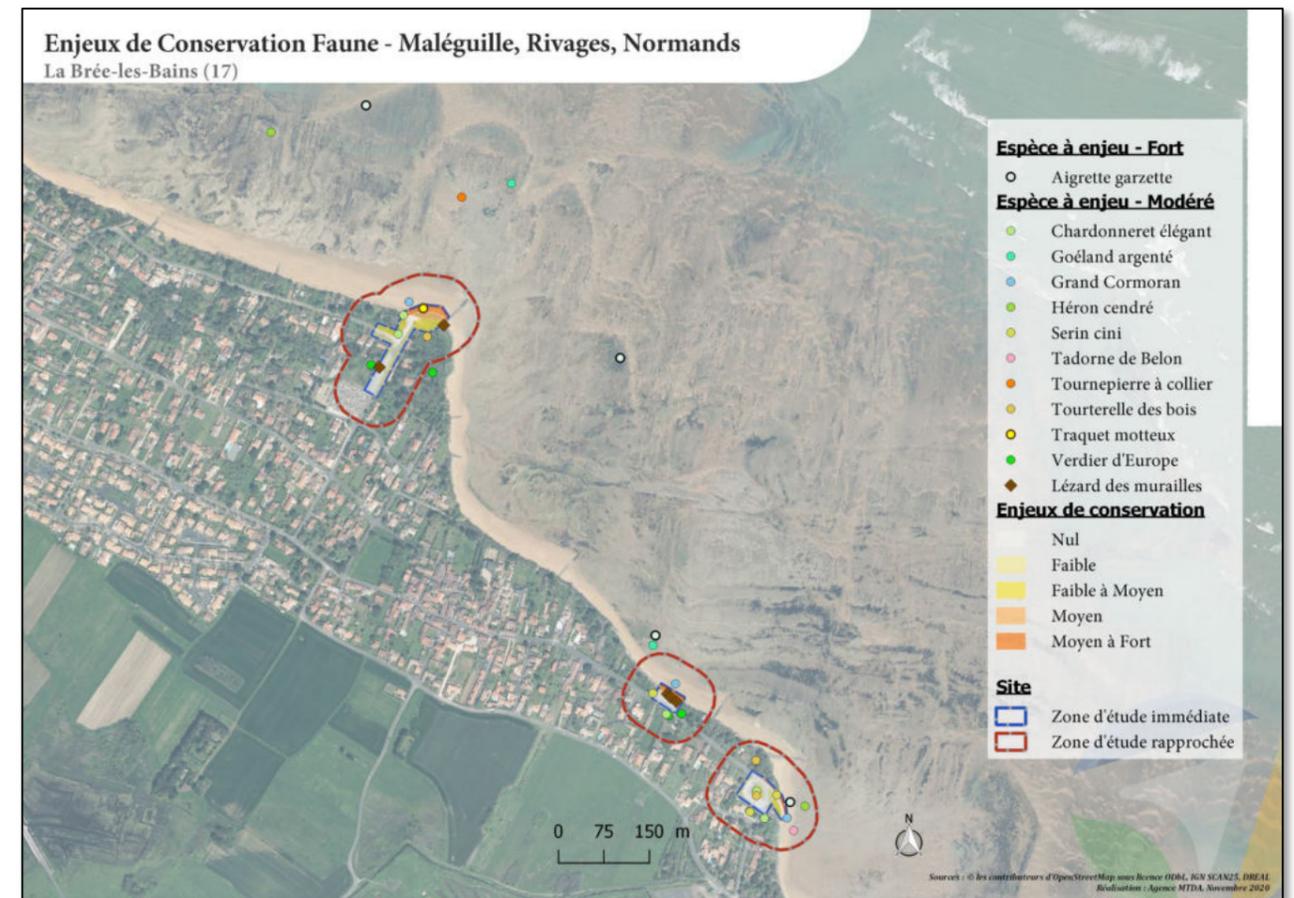
Il s'agit des milieux sableux plus ou moins colonisés par la végétation et les enrochements associés à ces milieux. Ces milieux disposent d'un attrait pour la faune locale (notamment l'avifaune) lors de la période de reproduction, pour la recherche de nourriture, ou comme abris.

De nombreuses espèces faunistiques présentent un enjeu local de conservation Modéré au sein du site :

- 10 espèces avifaunes
- 1 espèce de reptile

➤ **Enjeu local de conservation NUL à FAIBLE**

Il s'agit des secteurs de terrains anthropiques, tels que les parkings bétonnés et les friches associées à ces zones. Bien que certaines espèces à enjeux de conservation fort utilisent ces sites, l'enjeu est considéré comme faible dû à l'origine et à l'utilisation anthropique de ces milieux.



Cartographie 13 - Synthèse des enjeux écologiques - Faune

1.1.5 LE CONTEXTE HUMAIN

1.1.5.1 Le contexte ressources en eau

Il n'existe aucune contrainte liée à l'eau potable.

Les données sur l'eau de baignade précisent qu'elles sont d'excellente qualité.



(extrait données ARS 2018)

Figure 4 : Site de baignade contrôlée de la Brée les Bains et du Douhet

L'assainissement du nord de l'île regroupe la commune de Saint-Georges d'Oléron et le Syndicat d'assainissement Saint-Denis d'Oléron/La-Brée-Les-Bains et est considéré comme un système de traitement unique comprenant donc les trois stations d'épuration dont celle de la Brée les Bains. Un lagunage de finition situé au lieu-dit « Prise des Russons » à Saint-Denis d'Oléron et commun à ces trois ouvrages, permet un abattement bactériologique significatif avant rejet. Cinq bassins au total sont présents, représentant une surface d'environ 25 ha. Le temps de séjour varie selon la période : environ 50 jours en été contre 150 jours en hiver.

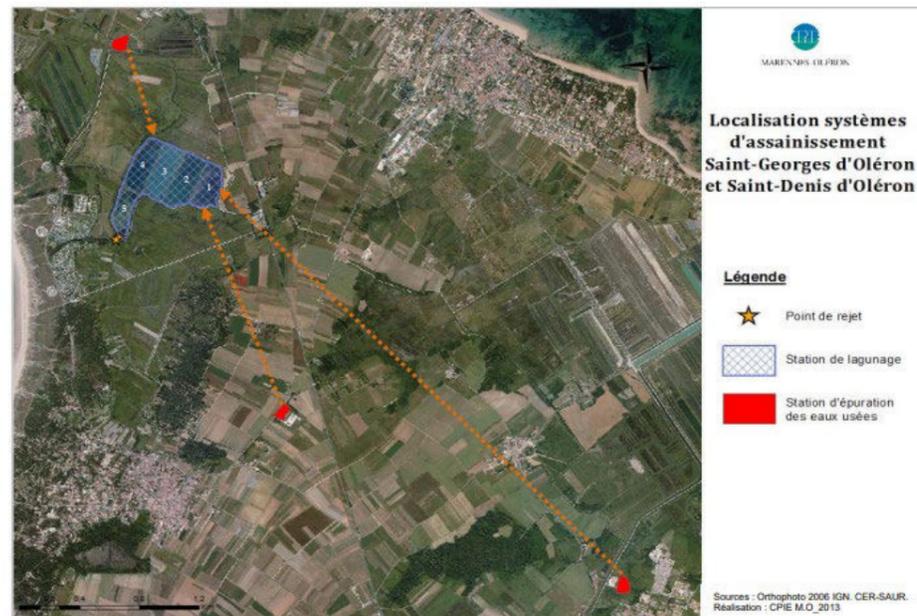


Figure 5 : Localisation des points de rejets des stations d'épuration de St Georges et St Denis

Après passage dans la station de lagunage, les eaux traitées sont ensuite rejetées dans le canal de Lachenaud qui débouche 3 kilomètres plus loin en mer en un point unique situé à la pointe des Trois Pierres au nord de la commune de Saint-Denis d'Oléron.



Figure 6 : Localisation du point de rejet en mer des stations d'épuration de St Georges et St Denis

1.1.5.2 Le contexte Risques naturels

Les tris zones du site 3 font partie de la zone d'étude du Plan de Prévention Risques Naturels (PPRN) de la commune de La Brée les Bains.

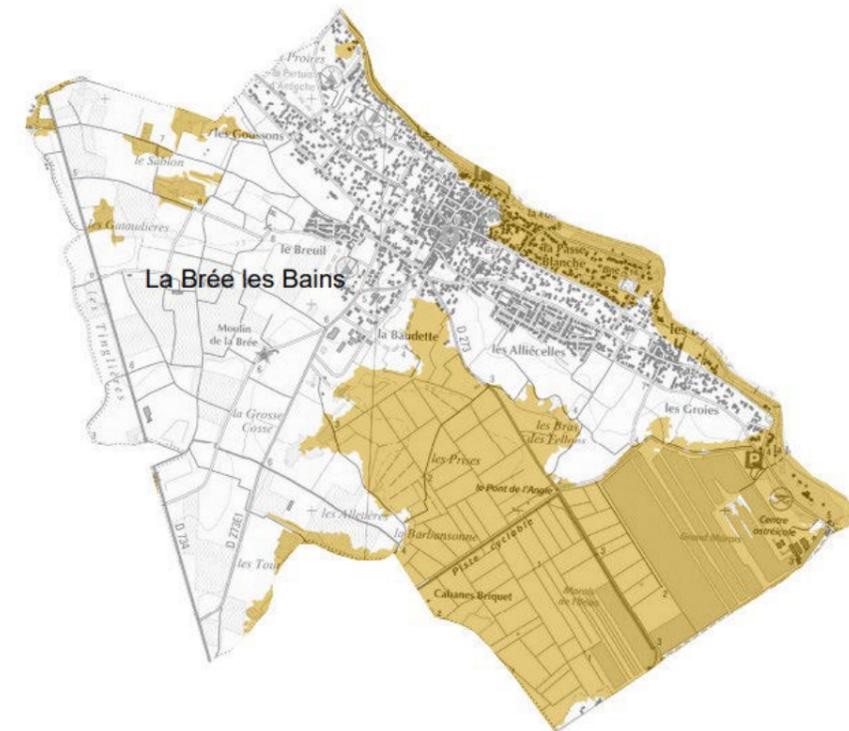


Figure 7 : Extrait du PPRN de La Brée les Bains (zone d'étude)

a) **Risque érosion côtière**

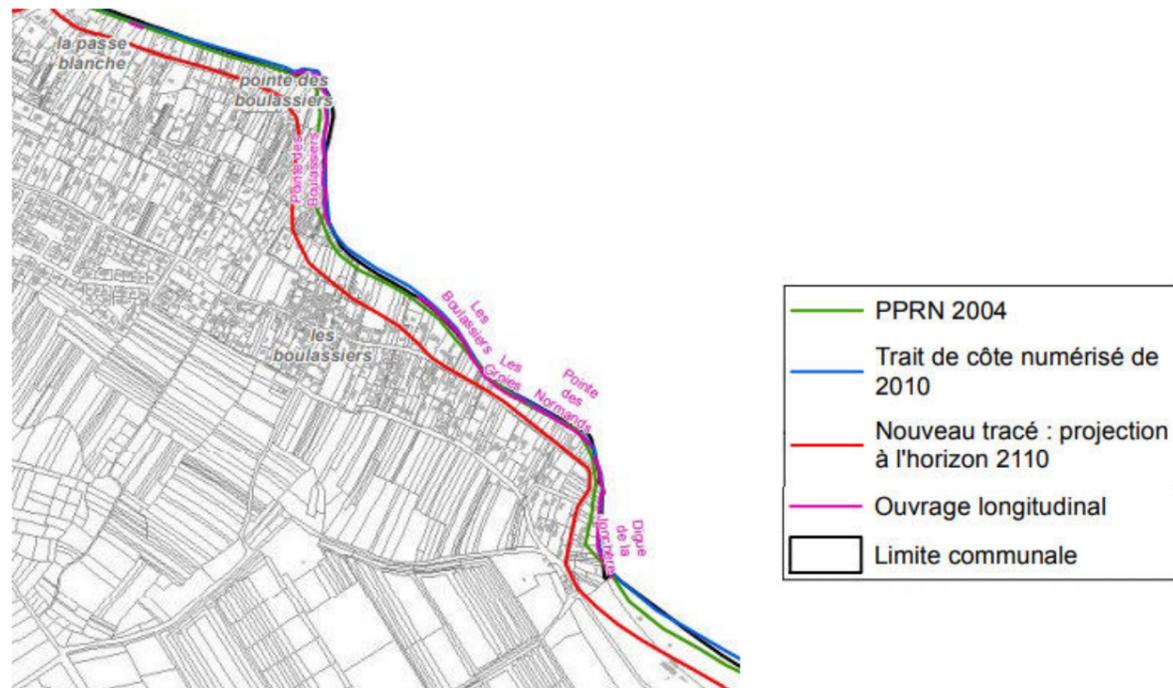


Figure 8 : Carte de l'aléa Erosion Littorale (17/05/2016) - Extrait PPRN de La Brée les bains (Annexe 2)

A l'horizon 2010, la projection du tracé montre un net recul de la côte. Que ce soit sur la pointe de la maléguille, la pointe des normands, la disparition d'une frange du littoral sur plusieurs mètres (plus de 10 m) est annoncée.

b) **Evolution du trait de côte**

Par ailleurs, le retour d'expérience de la tempête Xynthia (Annexe 3 du PPRN) situe cette portion de littoral comme subissant des dégradations multiples sur les protections naturelles. Des enrochements importants ou des épis sont régulièrement mis en place mais sont régulièrement dégradés par les tempêtes hivernales.

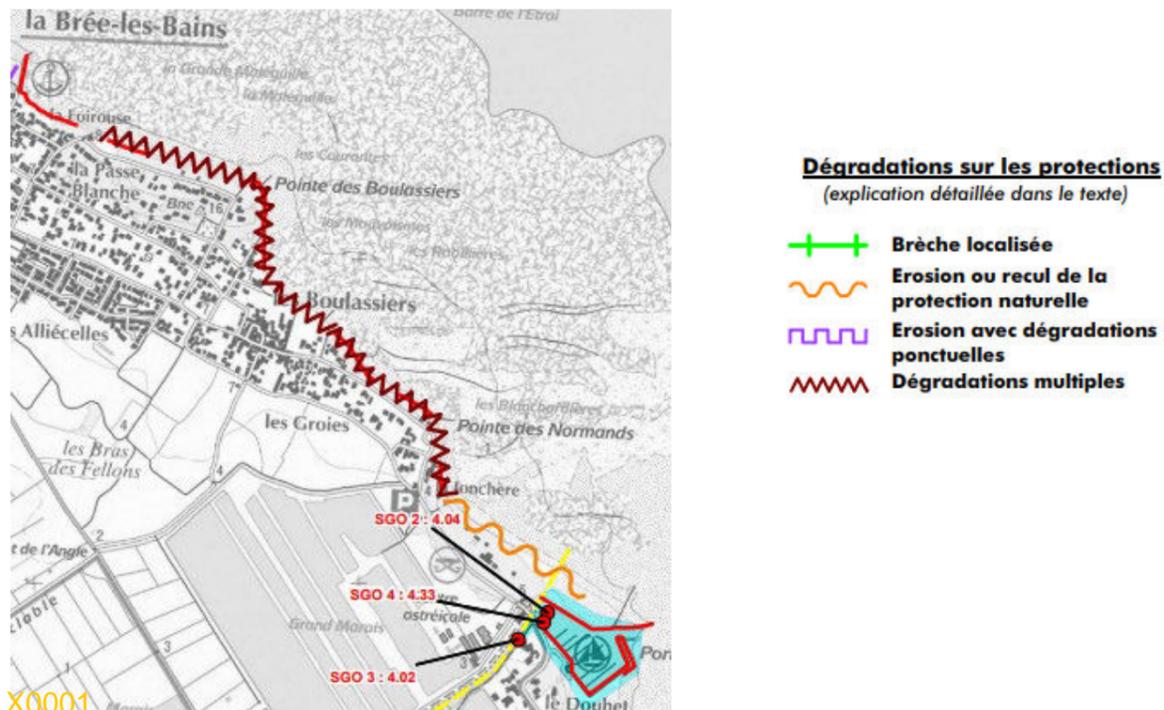
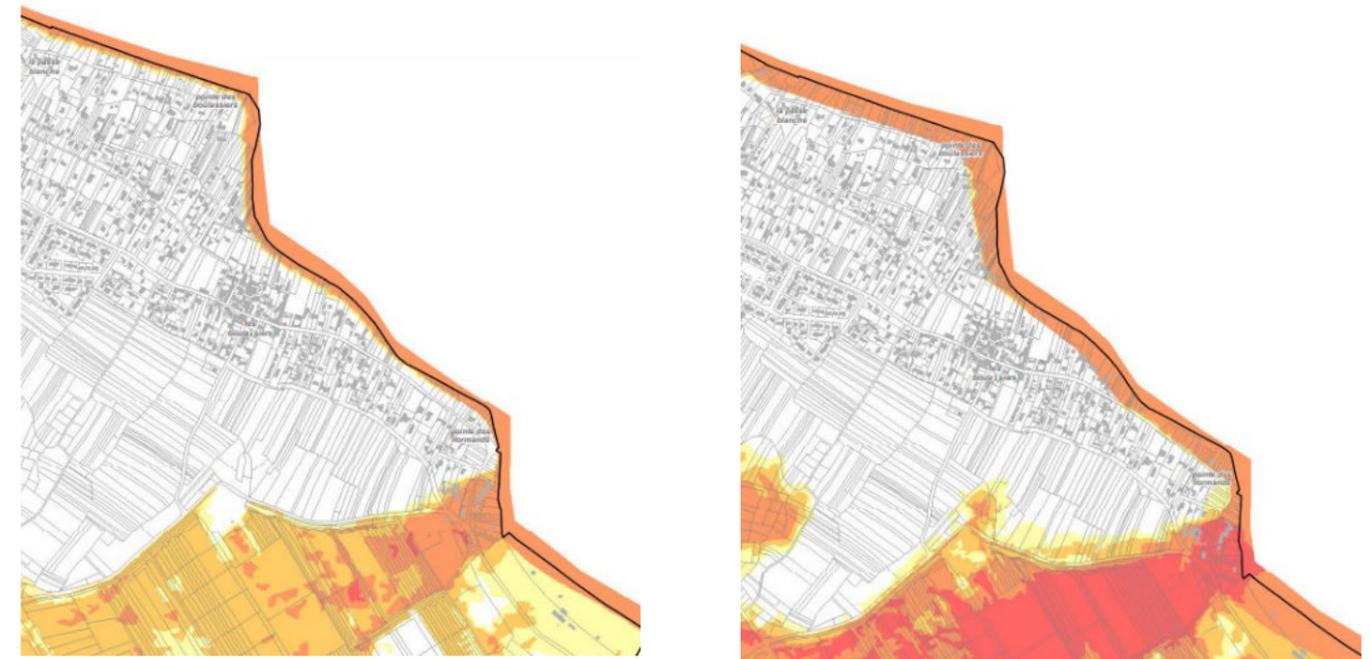


Figure 9 : Erosion et recul de la protection naturelle (Annexe 3 du PPRN)

c) **Submersion marine**

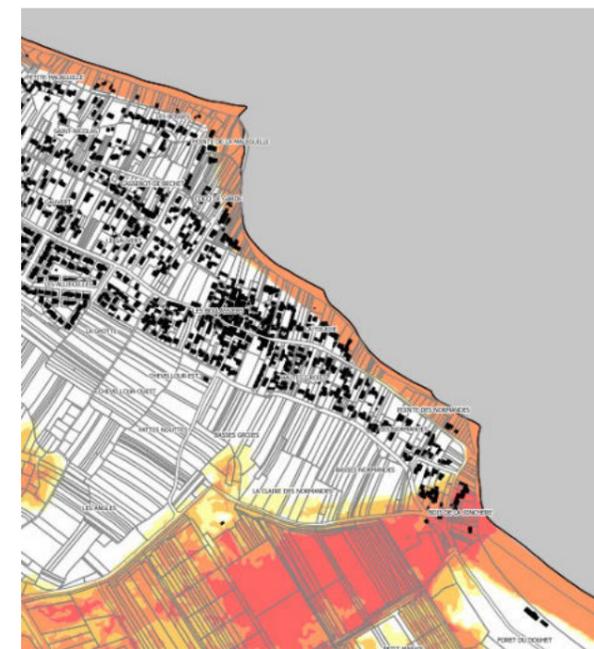
Concernant l'aléa submersion marine, les zones d'études sont concernées par le risque « fort » sur la bande côtière. Les trois cartes qui suivent présentent la modélisation des risques selon trois scénarios.

Figure 10 : Cartes de l'aléa submersion marine (différents scénarios)

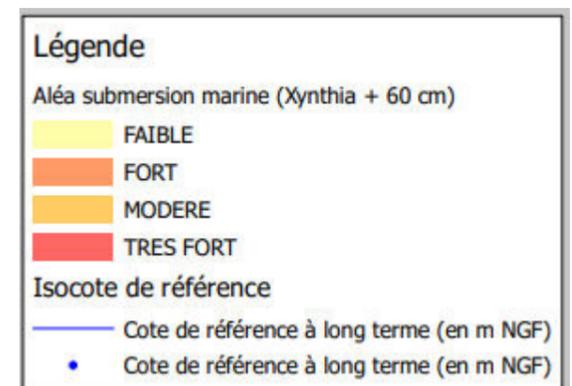


CARTE DE L'ALEA SUBMERSION Commune de La Brée les bains 2/2 Scénario Xynthia + 20cm Ouvrages effacés (scénario informatif)

CARTE DE L'ALEA SUBMERSION Commune de La Brée les bains 2/2 Scénario Xynthia + 60cm Ouvrages effacés (scénario informatif)



Plan de Prévention des Risques Naturels CARTE DES ALEAS SUBMERSION MARINE À LONG TERME (Xynthia + 60 cm)



A l'échelle du PPRN, le risque de submersion marine concerne les trois sites étudiés.

d) Risques feux de forêt

Il y a peu d'aléa feu de forêt sur le site 1. L'annexe 5 du PPRN de la commune de La Brée les bains n'est pas disponible et nous n'avons pas la donnée sur l'aléa feu de forêt.

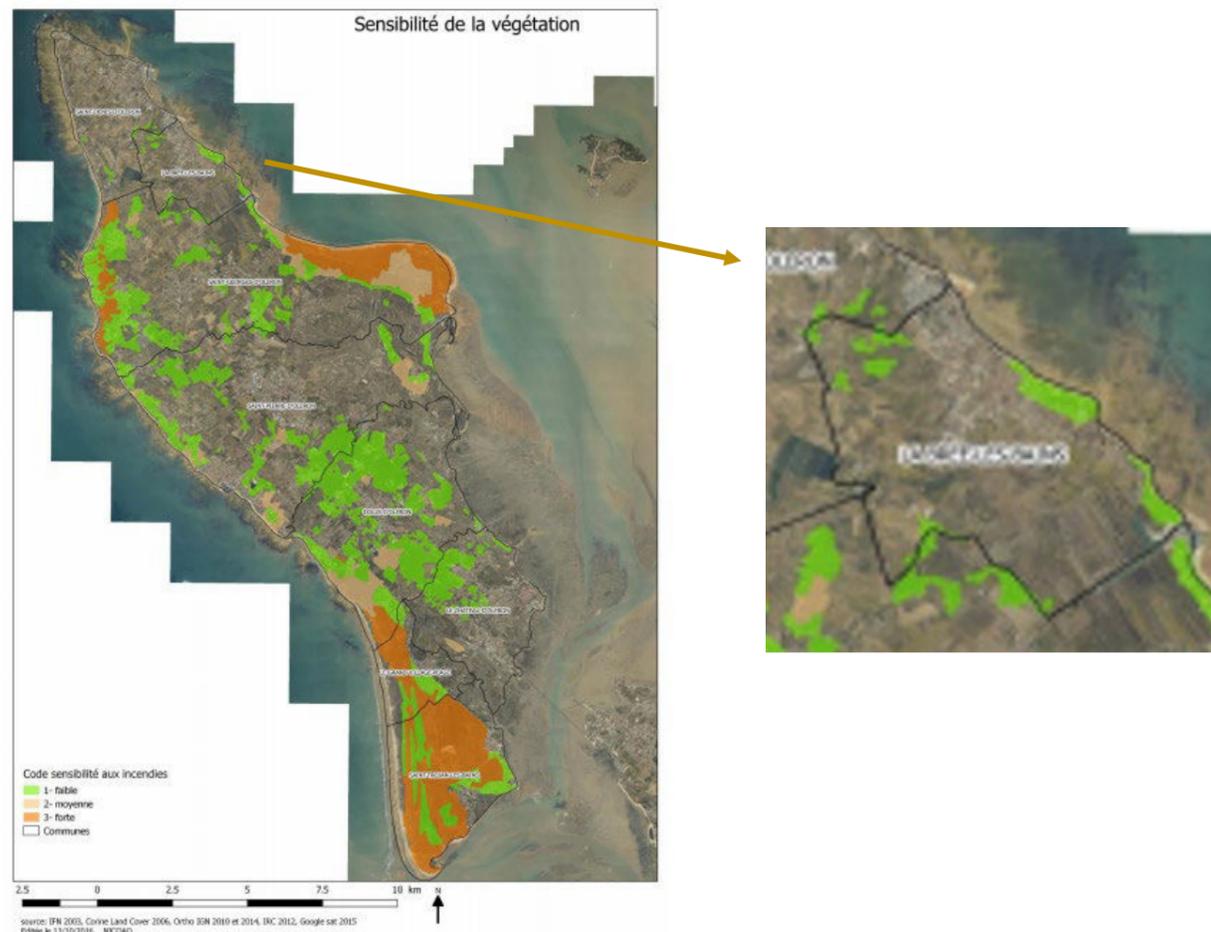


Figure 11 : Sensibilité du site aux feux de forêt

Ces trois zones sont notées comme sensibles pour le feu de forêt, mais le risque est jugé « FAIBLE ».

La cartographie de cet aléa feu de forêt sur le PPRN de La Brée les Bains n'est pas disponible. La qualité du zoom est donc mauvaise.

1.1.5.3 Les autres éléments de contexte humain

a) Les déchets

Actuellement, ces secteurs sont équipés de poubelles sur les parkings voitures et vélo, en permanence.

b) La mobilité

- **Le stationnement des voitures** se fait sur les parkings.
- Il n'y a pas de passages de piste cyclable à proximité et les équipements pour garer les vélos sont réduits (site 3.3)
- Les **piétons ne sont pas non plus importants du fait de l'accès strictement routier.**
- La **navette des plages** fait un arrêt sur le site 3.2 Son arrêt se fait sur le parking.

c) Le bruit

L'ambiance sonore est un des points non négligeables pour le cadre de vie. Cependant, l'interaction bruit/projet a à tenir compte du voisinage. Par ailleurs, si la route côtière connaît une forte fréquentation en période estivale, son trafic annuel ne peut engendrer un niveau sonore fort.

Les infrastructures de transports terrestres sont ainsi classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Seules, les routes et rues écoulant plus de 5 000 véhicules par jour sont concernées. A Oléron, seule la route centrale de l'île est signalée comme bruyante.

d) Réseaux et servitudes

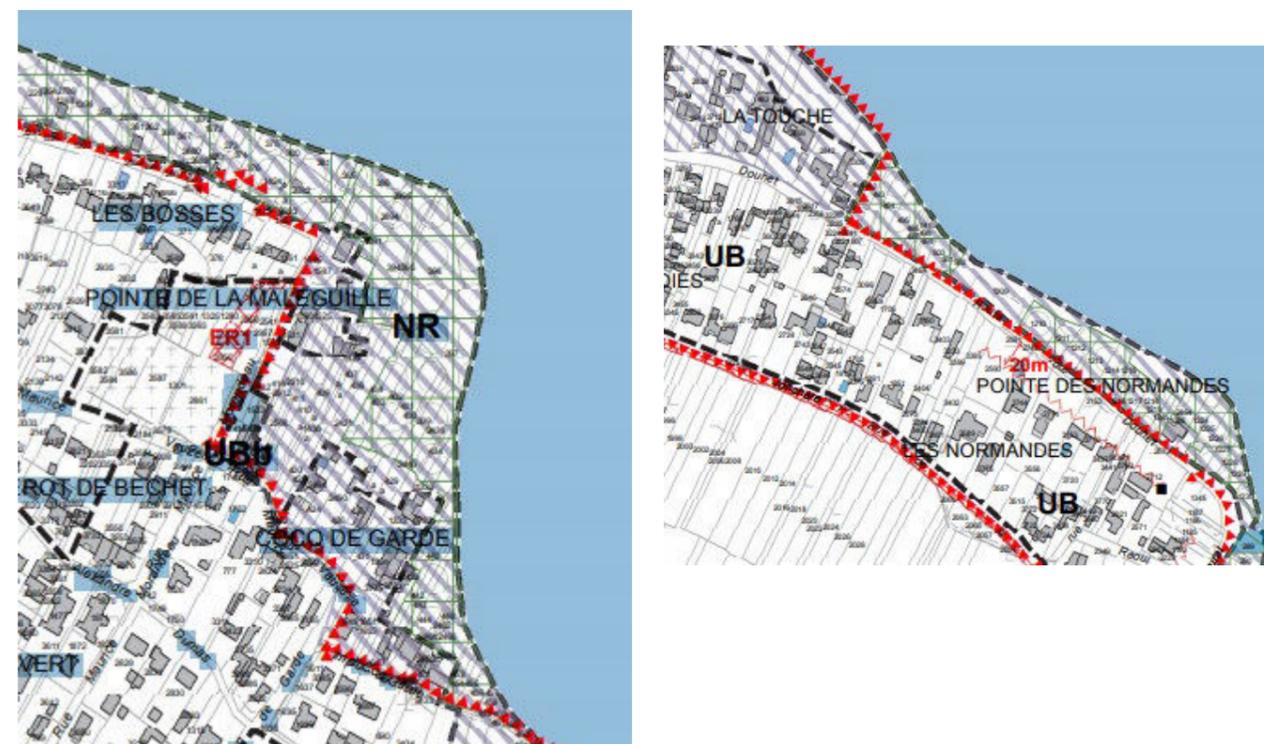
Cette partie est également traitée par les autres membres de l'équipe :

e) Sites et sols pollués

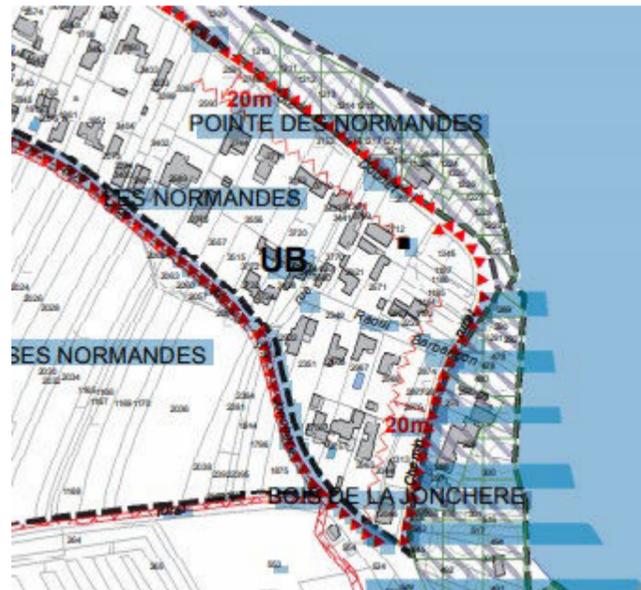
Il n'est pas signalé de sols et sites pollués sur Oléron.

f) Les documents d'urbanisme

Le PLU de La Brée les Bains a été approuvé le 19/02/2020.



PA 17486 24 X0001
 Ce point est détaillé par Atelier du Périscope.
 Date d'export : 06/02/2024
 La Brée les Bains
 Date de depot : 23/01/2024
 Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON
 Adresse du projet : POINTE DES NORMANDES
 Libelle : Projet de requalification paysagère dans le cadre du programme Oléron Qualité Littoral - Etudes préalables de définition-



- UA Centre-bourg et noyaux anciens des Boulassiers et du Breuil
- UB Zone urbaine en extension du centre-bourg
- UBa Secteur résidentiel correspondant à l'ancienne ZAC des Alliécelles
- UBb Secteur résidentiel "Saint-Nicolas"/"Bois des Acacias"
- UBc Secteur urbain mixte, résidentiel et commerçant (commerces, services)
- UBp Secteur de développement résidentiel avec orientations d'aménagement et de programmation
- UL Zone urbaine réservée aux activités d'hébergement touristique et de loisirs
- UX Zone d'activités et d'équipements d'intérêt collectif (zone de la Baudette)
- UXe Secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif (zone de la Baudette)

- AU Zone à urbaniser (ouverte à l'urbanisation)
- AUa Zone à urbaniser (mutation de la zone de regroupement des campeurs du Bas du Breuil)

- A Zone agricole
- Ab Secteur du Moulin de La Brée
- AoR Secteur d'activités aquacoles (ferme du Douhet)
- AR Secteur agricole en espace remarquable (au sens de la Loi Littoral)

- N Zone naturelle
- Ne Secteur d'équipements d'intérêt collectif
- NP Secteur du port du Douhet
- NR Secteur naturel en espace remarquable (au sens de la Loi Littoral)

Figure 12 : Extrait du zonage du PLU de La Brée.

Limite de zonage

- Limite de zonage
- Espace boisé classé (art. L.113-1 du C.U.)
- Emplacement réservé (art. L.151-41 du C.U.)

Éléments protégés (art. L.151-19 du C.U.)

- ★ maison balnéaire
- ★ maison de bourg/basse
- ★ maison à escalier
- ★ ferme
- mur de maison balnéaire
- mur de maison de bourg
- mur de ferme
- ★ Élément architectural (petit patrimoine)
- ◀ Cônes de vue
- ★ arbre
- Querreux
- Venelle

Autres éléments

- Rez de chaussée dont le changement de destination est encadré afin de préserver les fonctions du centre-bourg
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (art. L.151-11,2° du C.U.)
- Bande non aedificandi
- Secteur non aedificandi (ancien casier déchèterie) (art. R.151-31,2° du C.U.)

Loi Littoral

- Coupure d'urbanisation au sens de la loi "Littoral" (art. L.121-22 du C.U.)
- Espaces proches du rivage au sens de la loi Littoral (art. L.121-13 du C.U.)
- Bande littorale (art. L.121-16 du C.U.)

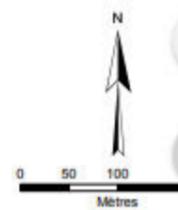
A titre informatif

- Site classé de l'île d'Oléron
- Liaison vélo à conserver (Plan Vélo III)
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Parcelle construite ou en cours de construction

Vu pour être annexé à la délibération du 19 févr
Madame le Maire,



Madame le Maire,
Chantal BLANCHARD



La zone 31, la Maleguille présente plusieurs caractéristiques :

- Espace proche du rivage
- Limite du site classé
- Zone NR (secteur naturel en espace remarquable)
- Espace boisé classé

La zone 32 de la plage diffère par le fait qu'il n'y a pas d'espace boisé classé.

La zone 33 des Normands est à la fois en UB pour le parking et en espace proche du rivage NR, dans le site classé et en espace boisé classé.

Le règlement de la zone NR est disponible sous le lien suivant : <https://www.cdc-oleron.com/wp-content/uploads/2020/03/003-LA-BREE-PLU-REGLEMENT-APPRO-CM-190220-4.pdf>

En zone N : Toutes constructions et utilisations sont interdites à l'exception :

- Des aires de stationnement intégrées au site.
- Des équipements d'intérêt collectif, dans le respect de la loi Littoral.
- Des aménagements nécessaires à l'entretien des espaces naturels et boisés.
- Des aménagements hydrauliques présentant un intérêt général.
- De l'extension de logement, en continuité de bâtiments d'habitation existants, dans le respect des dispositions de l'article N-II-1.
- De l'installation de clôtures. A condition de ne pas porter atteinte aux boisements existants et aux espaces protégés.

En secteur NR : Sont interdites toutes les occupations et utilisations du sol non compatibles avec l'article R.121-5 du Code de l'Urbanisme. Le changement de destination est autorisé dans le volume d'un bâtiment existant pouvant faire l'objet d'un changement de destination, repéré au plan au titre de l'article L.151-11-2° du code de l'urbanisme, dans le respect de l'article R.121-5 du Code de l'Urbanisme.

Les aires de stationnement ne devront être ni bitumées ni cimentées.

Pour les eaux pluviales, le flux restitué au milieu naturel ou au réseau dans le cadre d'une opération d'aménagement ne doit pas être supérieur à celui généré avant aménagement.

1.2 LES ATOUTS ET CONTRAINTES DU SITE 3 : DIAGNOSTIC MTD

Nous présentons ci-dessous les **atouts (A)** et **faiblesses (F)** des sites identifiés lors de notre analyses, ainsi que les **opportunités (O)** et **menaces (M)** du projet pour les zones d'étude, sous la forme d'une grille AFOM.

Climat

A	- Climat océanique tempéré chaud et sec en été (13,5°C en température moyenne et 680 mm/an de précipitations) ; - Fort ensoleillement (2200h/an).	F	- Tempêtes océaniques hivernales ; - Vents dominants d'Ouest /Nord-Ouest.
O	- Tourisme : plage, surf, pêche à pied.	M	- Changement climatique : accentuation des tempêtes (érosion côtière, submersion marine), canicules, sécheresse (restriction en termes d'arrosage estival, ...).

Géologie/sols

A	- Formation sableuse sur marnes argiles et calcaires argileux.	F	- Instabilité et mobilité des sables quartzeux calcaireux ; - Dégradation des protections (enrochements) par les tempêtes.
O	- Attraction de l'estran sableux pour le tourisme, de l'océan pour les surfers, et du platier rocheux pour la pêche à pied ; - Panorama vers le continent (La Rochelle, La Fumée Fouras), l'île de Ré et Fort Boyard.	M	- Erosion et recul du trait de côte des côtes ; - Sensibilité au piétinement dû à la fréquentation.

Ressources en eau

A	- Eau potable venant du continent ; - Organisation de la collecte des eaux usées ; - Excellente qualité des eaux de baignade. - Eaux usées de La Brée les Bains traitées dans une station d'épuration et lagune de finition avant rejet sur la côte Ouest (pointe des 3 pierres au nord des Huttes) ;	F	- Gestion délicate de la fluctuation des consommations et des rejets en période touristique ; - Eaux pluviales des parkings Maléguille et Normands.
O	- Attraction pour l'estran et les bains, le platier rocheux et les ressources halieutiques pour la pêche à pied, et les pêcheurs à la ligne, le spot de vagues pour surfers.	M	- Pollutions des eaux de baignade ; - Pollutions accidentelles des eaux pluviales (zones imperméabilisées, circulation, ...).

Risques naturels

A	- Approbation récente d'un PPRN sur l'ensemble de l'île et sur la commune de La Brée les Bains ; - Les deux parkings sont en surplomb et l'accès à la plage est canalisé de fait par une rampe d'accès secours ou par des escaliers ; - A la Maléguille, la dune est fixée par la végétation arbustive est en quelque sorte protégée par les systèmes racinaires.	F	- Protections existantes soumises à des dégradations multiples ; - Danger de glissement de terrain en limite des parkings et de la plage.
O	- Limitation du piétinement en canalisant les passages piétons.	M	- Forte évolution de trait de côte empiétant sur l'intérieur des terres ; - Risques forts de submersion marine à long terme ; - Risque faible pour feu de forêt.

Déchets

A	- Présence de dispositifs de poubelles et tri à proximité ; - Traitement urbain de parkings.	F	- Traitement du site en espace vert urbain.
O	- Politique tri des déchets ; - Information et apport volontaire.	M	- Dispersion des déchets par l'eau, le vent.

Bruit

A	- Calme du secteur à la Maléguille et voitures éloignées de la plage ; - Sens unique limitant les accidents.	F	- Passage route à proximité avec forte fréquentation en période touristique ; - Voisinage permanent ; - Voitures très près du littoral sur les aires de parking.
O	- Recherche du calme ; - Accès vue et panoramas pour des personnes à handicap ; - Zone de pique-nique et panorama à valoriser.	M	- Zone accidentogène par la multiplicité des types de fréquentation et l'étroitesse de la chaussée.

Qualité de l'air/énergie

A	- Pas de zone sensible pour l'air sur l'île.	F	
O	- Utilisation éventuelle de panneaux solaires pour les équipements.	M	

Urbanisme

A	- Zone naturelle à espace remarquable NR à proximité d'une zone urbaine résidentielle (UBb) ou zone urbaine en extension (UB).	F	- Traitement des parkings en espace vert urbain ; - Manque de naturalité littorale ; - Présence importante de la voiture, route parking et moindre du vélo.
O	- Respect de la charte paysage ; - Soins particuliers des parkings ; - Plantation à prévoir sur les parkings ; - Prévoir l'intégration de la piste cyclable et de l'arrêt pour la navette des plages.	M	- « Grignotage » des équipements par l'érosion.

Milieux naturels

A	- Présence locale d'habitats typiques (plage de sable, dune végétalisée) ; - Des aménagements anthropiques favorables à la faune sauvage (enrochements) ; - Présence d'une faune commune des secteurs anthropisés ; - Lais de mer sur la plage sableuse et platier rocheux utilisés comme zone d'alimentation des limnicoles à marée basse ; - Statut de protection sur le secteur (Natura 2000 et ENS).	F	- Composante naturelle des sites peu existante, fonctionnalités écologiques actuelles des sites faibles.
O	- Projet pouvant apporter de la naturalité aux sites et permettre de reconquérir les habitats d'intérêt comme sur des sites voisins.	M	- Sur-fréquentation des quelques habitats d'intérêt.

1.3 DES PRECONISATIONS

Orientation : Protection « physique » du trait de côte

Objectif : limiter l'érosion de la côte en canalisant les passages engins et piétons

Actions : canaliser le cheminement entre le parking et la plage de la Maléguille

Actions : maintenir un seul accès piéton et secours sur Maléguille et Normands

Actions : limiter les surfaces imperméabilisées au maximum

Orientation : Conservation et amélioration de la qualité biologique du site

Objectif : protéger la biodiversité existante

Action : lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Action : conserver et protéger les éléments boisés arbres et fourrés existants

Objectif : tenir compte de la continuité écologique du site avec les espaces arborés environnants

Action : haies arbustives, pelouses fleuries du littoral résistant aux embruns à privilégier

Objectif : donner une naturalité au site pour favoriser la flore et la faune ordinaire

Action : plantation de haies et arbustes à feuilles persistantes (pour l'abri hivernal) et/ou petits fruits pour l'alimentation des passereaux

Action : limiter les espaces verts urbains et se tourner vers une gestion écologique durable et différenciée (choix des espaces à entretenir, choix des essences et espèces locales adaptées au vent, aux embruns, à la sécheresse et aux sols sableux)

Orientation : Intégration des équipements au site naturel

Objectif : Intégrer une trame végétale aux équipements urbains

Action : choisir des espèces de végétation typique du littoral adaptées au sol, au climat et éviter la banalisation du lieu par des espèces ornementales ubiquistes (notamment sur l'aire de pique-nique de Maléguille)

Action : conserver les boisements et fourrés existants, ou les renouveler selon leur état sanitaire

Objectif : Lutter contre les îlots de chaleur urbain

Action : choisir des arbres de haut jet pour limiter les îlots de chaleur sur les zones imperméabilisées accueillant les voitures (plage des Normands)

Objectif : Conserver un Parking voitures et aménager un garage vélo sur les 3 sites

Action : pas d'agrandissement de l'emprise

Objectif : Education à l'environnement avec une signalétique adapté

Action : informer, éduquer, panneaux informatifs du patrimoine naturel du littoral leur protection et des menaces auxquelles elles sont soumises.

Orientation : Evitement des pollutions eau sols air GES bruit

Objectif : Lutter contre les pollutions

Action : prévoir une récupération des eaux pluviales du parking pour traitement avant rejets

Action : aménagement d'espaces d'apports volontaires avec tri

Action : mise en place de poubelles

Objectif : utiliser l'énergie solaire

Action : prévoir des panneaux solaires sur les équipements toilettes et poste

Objectif : Limiter l'accès voiture et favoriser des mobilités douces :

Action : prévoir un arrêt intégré de la navette des plages

Action : aménager et augmenter la capacité du garage des vélos

Orientation : Respect et prise en compte de différentes réglementations

Objectif : prendre en compte les espèces qui ont présidé au choix de la zone N2000

Action : étude d'incidence à faire pour l'instruction du projet et à l'appui du projet d'aménagement décidé

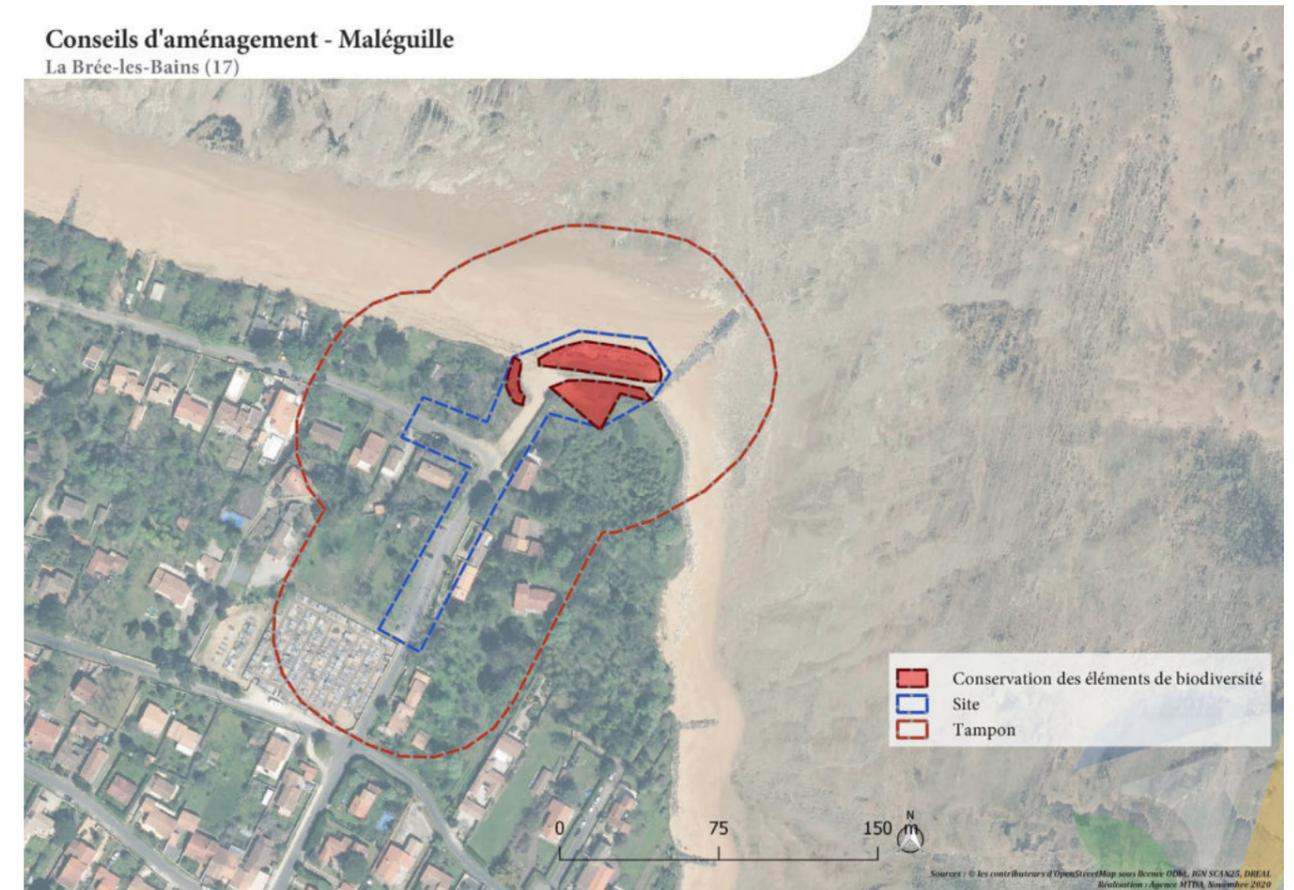
Objectif : prendre en compte le PLU, le PPRN, le site inscrit, la charte paysage, le parc naturel marin

Action : respecter le règlement du zonage NR du PLU de La Brée les Bains

Action : respecter le zonage du PPRN et les prescriptions associées

Action : respecter les prescriptions du site inscrit (entièrement dans le périmètre)

Action : respecter la Charte du paysage de l'île



Cartographie 14 : Localisation des principaux éléments de biodiversité à conserver à la Maléguille

1.4 MESURES DE PROTECTION DU MILIEU NATUREL

1.4.1 PRESENTATION DU PROJET

A l'issue des phases de diagnostic et d'esquisse, le projet du maître d'Ouvrage s'est recentré sur le site de Rivage qui répond aux ambitions partagées de la commune et du maître d'Ouvrage.

Le projet se localise en façade Est de l'île d'Oléron, sur la commune de La-Brée-les-Bains. Il concerne le parking d'accès à la plage du Rivage et ses abords immédiats ainsi que le square attenante couvrant une surface totale de 786 m².

La stratégie d'aménagement se structure autour de 4 grands axes d'orientation :

- Assurer la sécurité et la protection des personnes
- Améliorer la qualité d'accueil du public et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- Développer et encourager les modes actifs de déplacement ;
- Garantir la préservation des espaces naturels et les caractéristiques paysagères du site

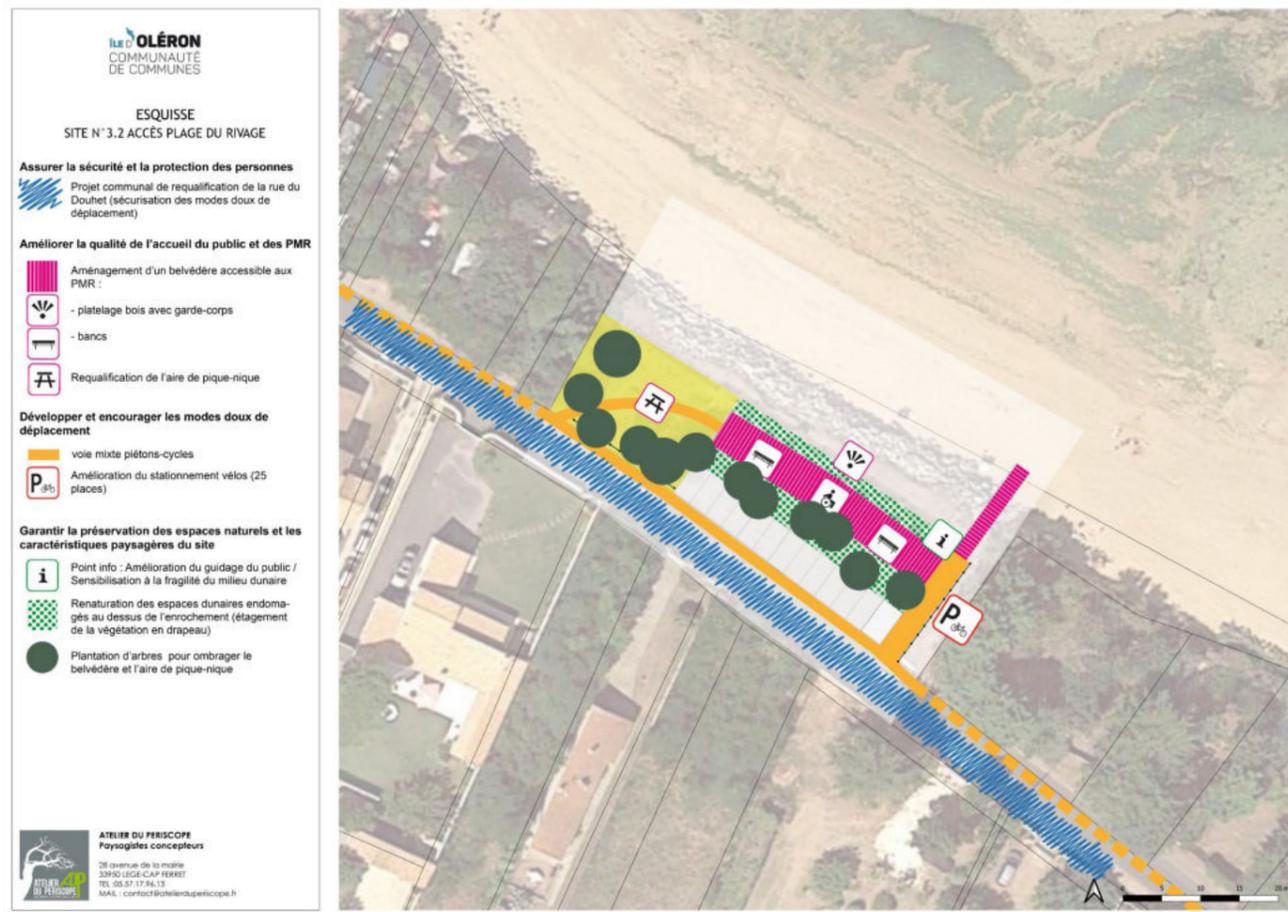


Figure 13 : Orientations et principes d'aménagement
(Source : Atelier du Périscope)

1.4.1.1 Restructuration du parking

Le projet exploite le surdimensionnement du parking actuel. La réduction de la profondeur des places permet une redistribution des surfaces économisées au profit des modes doux de déplacement et de la valorisation du haut de dune et du panorama (aménagement de circulations piétons/cycles) tout en réduisant les surfaces imperméabilisées.

1.4.1.2 Réduction des surfaces imperméabilisées

Afin d'améliorer la qualité biologique du site et de réduire le volume des eaux de ruissellement, le projet prévoit de réduire les surfaces imperméabilisées en limitant le recours aux surfaces hydrocarbonées (bicouche calcaire) aux places de stationnement. Au total, le projet permet de désimpermeabiliser une surface d'environ 200 m².



Figure 14 : Evolution des surfaces imperméabilisées
(Source : AUIGE)

1.4.1.3 Confortement du maillage de liaisons douces / Amélioration de l'accessibilité PMR

Le projet connexe de requalification de la rue du Douhet (SVD17) prévoit la réalisation d'un cheminement piéton en stabilisé renforcé au nord de la voie et d'une bande cyclable au sud. Le projet s'inscrit dans le prolongement de ces aménagements et permet un accès normalisé PMR à la partie haute du site et le haut de dune est valorisé par l'aménagement d'un belvédère permettant de contempler la vue sur la mer des Pertuis.

1.4.1.4 Travaux de plantation et renaturation du site

A la suite des travaux de soutènement et de voirie, des travaux de plantation seront entrepris sur l'ensemble du site. Il s'agira de végétaliser à l'aide de plants d'espèces indigènes adaptées au milieu et si possible avec le label « Végétal local » - région d'origine « Sud-Ouest » (zone 9) et d'espèces horticoles introduites et ne présentant pas un caractère invasif avéré.

Seront notamment plantés : *Ammophila arenaria*, *Arbutus unedo*, *Atriplex halimus*, *Calamagrostis epigejos*, *Helichrysum stoechas*, *Quercus ilex*, *Rhamnus alaternus*, *Rosa gr.canina*, *Tamarix gallica*.

En complément de ces travaux de plantation, des ganivelles basses et / ou un garde-corps seront installées pour éviter le piétinement de la dune.

1.4.1.5 Capacités de stationnement

Le projet prévoit de créer un parc de stationnement vélos afin d'améliorer l'accueil des cyclistes (environ 10 places). La jauge voitures est elle réduite de 3 places passant de 15 à 12.

1.4.1.6 Renouvellement du mobilier existant et amélioration de la signalétique

Le projet prévoit le renouvellement du mobilier existant (mobilier d'accueil, tables de pique-nique, escalier d'accès à la plage...). Le mobilier mis en place sera conforme à la charte Oléron Qualité Littoral (mobilier bois sans scellement béton)

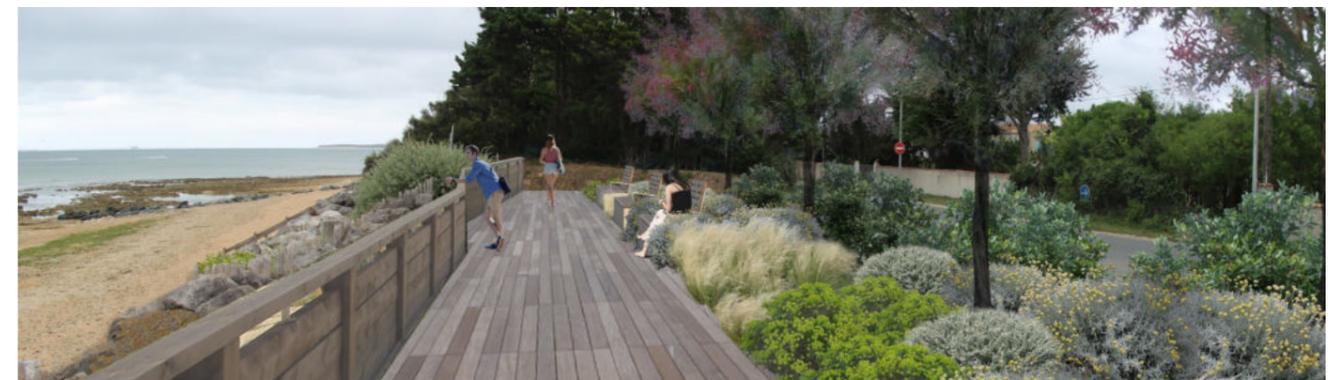


Figure 15 : Préfiguration des aménagements projetés (document de travail)
(Source : Atelier du Périscope)

1.4.2 MESURES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Le ministère de l'Environnement définit 4 types de mesures :

- **Évitement** : Ce sont les mesures qui n'ont pas d'incidences sur les entités considérées, celles-ci étant laissés en l'état. Les mesures d'évitement peuvent être prise en compte dès la phase de réflexion du projet et prennent en compte les aspects techniques, géographiques et temporels du projet par rapport au milieu naturel.
- **Réduction** : Ce sont les mesures prises lors de la réalisation et de l'exploitation du projet, dans le but de limiter les incidences du projet qui n'ont pu être évitées ;
- **Compensation** : Ce sont les mesures prises lorsque des incidences résiduelles de niveau modéré ou supérieur persistent après application des mesures d'évitement et de réduction. La compensation vise à apporter une contrepartie aux effets négatifs notables du projet, si possible sur le site endommagé, ou à proximité de celui-ci. Elles doivent permettre de conserver, voire d'améliorer, la qualité environnementale des milieux ;
- **Accompagnement** : Ces mesures ne peuvent se rattacher ni à l'évitement, ni à la réduction, ni à la compensation. Elles s'ajoutent aux autres mesures pour suivre le projet et s'assurer de l'efficacité des mesures précédentes.

Les mesures détaillées ci-après sont des préconisations proposées dans le cadre du projet dans le but d'appliquer la séquence ERC, soit éviter, réduire, compenser les impacts négatifs sur le milieu naturel.

1.4.2.1 Mesures d'évitement

Une mesure d'évitement (ou de suppression) correspond généralement à la décision du maître d'ouvrage de réduire le périmètre du projet pour protéger des enjeux dégagés lors de l'état initial

E1 – Adapter l'emprise du projet

- Limitation des emprises du projet et des travaux aux emprises des parkings existants. Les espaces de plage et de dunes végétalisées ne seront pas impactés.
- Maintien des aménités paysagères existantes

E2 – Evitement strict et mise en défens des milieux sensibles pendant les travaux

- Localiser à l'aide d'un balisage (piquets + rubalise) les habitats qui seront à préserver à proximité immédiate des zones d'emprise des travaux. Evitement strict des habitats favorables à la reproduction des espèces à enjeux définies dans l'étude. Il s'agit principalement du haut de dune et des arbres présents sur la zone d'accueil du public, ces deux habitats étant favorables à une avifaune diversifiée
- Localisation du stockage du bois et déchets verts en dehors des zones sensibles ;
- Limitation au strict nécessaire de l'abattage des arbres et arbustes ou remplacement par des essences plus adaptées au contexte.

E3 – Eviter de porter atteinte au paysage et au patrimoine

- Préservation de l'identité littorale du site, valorisation du patrimoine et des panoramas remarquables ;
- Réalisation d'aménagement selon la charte « Oléron Qualité Littoral » pour une prise en compte de la cohérence paysagère à l'échelle de l'île ;

1.4.2.2 Mesures de réduction

Les mesures de réduction visent à limiter les incidences du projet ne pouvant être évitées. Elles doivent permettre de rendre l'impact associé à un niveau acceptable (= impact résiduel faible ou nul).

R1 – Adapter le calendrier des travaux pour réduction des effets sur les milieux naturels

- Intervention en dehors des périodes de sensibilité accrues pour la faune et la flore ;
- Libération des emprises et réalisation des travaux de défrichage/débroussaillage en dehors des périodes de reproduction, de nidification et d'hibernation des espèces recensées (respect des cycles biologiques des animaux) ; par exemple, organisation des travaux de défrichage en 2 ou 3 étapes :

- o 1ere étape : Le balisage avant travaux pourra être réalisé à n'importe quelle période ;
- o 2eme étape : coupe du bois à partir d'octobre (hors de la période de croissance des végétaux et de la nidification...), élimination de la strate arbustive et du bois mort servant habituellement de refuge à la faune sur l'emprise du chantier, pour rendre le site défavorable au maintien des espèces sur place ;
- o 3eme étape : défrichage / débroussaillage (quelques semaines après la coupe : dès novembre) : la majorité des animaux ne trouvant plus de conditions propices à l'hibernation sur les emprises déboisées.

Chaque groupe faunistique possède ainsi des périodes de sensibilités qui lui sont propres.

Tableau 13 : Principales périodes de sensibilité pour la faune.

Groupes faunistiques concernés	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Oiseaux (hors rapaces nocturnes)												
Rapaces nocturnes												
Chiroptères												
Insectes												
Amphibiens												
Reptiles												
Poissons												
	Reproduction					Hibernation			Migration			
						Hivernage						

R2 – Mettre en place des mesures adaptées à la présence de la petite faune

- Veille sur les pièges artificiels pour la petite faune (comme tuyaux, trou pour mettre le pieu, clôture poteaux non creux ou capuchonnés) ;
- Stockage d'une partie des bois morts sur les espaces végétalisés pour permettre à certaines larves d'achever leur cycle biologique ;

R3 – Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes

- En début de chantier : Élimination des espèces invasives lors du défrichage, nettoyage des engins de chantier ;
- En cours de chantier : couvrir rapidement les sols défrichés, limiter l'expansion des plantes invasives en végétalisant l'ensemble des espaces remaniés au moyen d'espèces herbacées ou arborées inféodées au milieu dunaire, surveiller et détruire les éventuelles repousses et porter des gants lors des opérations d'arrachage des terres végétales afin d'éviter la propagation des plantes invasives. Le transport des terres végétales ne doit pas se faire sur de grandes distances et elles seront remises en place sur le site de prélèvements. Limiter les apports extérieurs de terre végétale, privilégier tant que possible l'utilisation du sol du site ;
- En fin de chantier : nettoyage des engins après leur utilisation en site infesté.

R4 – Respecter un plan de circulation et baliser le chantier

- Définir sur le site au démarrage du chantier un plan de circulation qui permet d'éviter le passage des engins sur les zones sensibles à préserver.
- Réfléchir aux accès chantiers et aux zones de retournement en amont.
- Installer les bases vie du chantier sur des secteurs urbanisés.

R5 – Adaptation de l'éclairage lors du chantier

- Limiter les impacts négatifs de la pollution lumineuse sur les chauves-souris : extinction automatique de l'éclairage lors des périodes nocturnes.

R6 – Aménagements favorables à la biodiversité dite « ordinaire »

- Il s'agira de favoriser et maintenir une biodiversité dite « ordinaire » sur et à proximité du projet d'aménagement par :
 - L'intégration d'espèces arbustives « nourricières » (*Nerpruns alaterne* par exemple) produisant des baies ou d'autres fruits consommés par les oiseaux ;
 - La sélection de pépinières labellisées « Végétal local » pour la fourniture des végétaux.

1.4.2.3 Mesure d'accompagnement du chantier

Le projet doit s'inscrire dans la démarche d'un chantier respectueux de l'environnement dans son déroulement. Il intégrera pleinement le concept du management environnemental, par la définition d'un cahier des charges précis et rigoureux, insérant l'ensemble des enjeux définis et des points sensibles de la zone, incluant les orientations de gestion et obligations de résultats post-chantier. Le Maître d'œuvre prendra soin de mettre en place un contrôle des travaux réguliers, l'anticipation des incidences éventuelles non prévues et leur signalement au Maître d'ouvrage.

Un suivi par un écologue sera réalisé lors de la phase chantier. Un suivi de la flore et de la faune sera mis en place sur les zones de renaturation à n+1, n+3 et n+5.

S1 – Suivi de la faune, de la flore et des habitats en phase travaux

Le suivi environnemental a pour finalité d'optimiser la protection des milieux naturels relativement à un aménagement. Le suivi englobe à la fois l'analyse et le conseil écologique mais aussi l'assistance technique et scientifique.

Se suivi comprends plusieurs étapes :

- **En phase préparatoire**
 - Elaboration avec les partenaires du chantier du calendrier des travaux en fonction de enjeux écologiques ;
 - Discussion sur les localisations des bases de vie et de stockage lors du chantier ;
 - Application des zones de mise en défens ;
 - Défavorabilisation ou désensibilisation avant travaux sur les sites ;
 - Eventuelles permissions de captures (si nécessaire) si déplacement d'espèces protégées ;
 - Communication avec les maitres d'œuvre, les maitres d'ouvrages et surtout le personnel de chantier avec des visuels simples et pratiques ;
 - Accompagnement et sensibilisation des entreprises par une formation et/ou par la mise à disposition d'un livret guide illustré et pratique ;
- **En phase chantier**
 - Suivi du respect des mesures ERC préconisées dans les études réglementaires ;
 - Réalisation de compte rendu de chantier à destination des différents interlocuteurs et bilan final du suivi ;
 - Conseils avisés en cas de restauration écologique d'habitats dégradés ;
 - Conseils en matière de reconstitution d'habitats d'espèces (nichoirs, gîtes à chiroptères, création de mares, plantations, ...) ;
- **En fin de chantier**
 - Réalisation des comptes rendus de chantier pour informer et consigner les décisions prises lors de visites de chantier ;
 - Réalisation un bilan et audit final du chantier.

1.5 ÉVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000

L'objectif de ce chapitre est d'analyser **les « risques » d'effets notables, temporaires ou permanents**, que le projet est susceptible d'induire **sur l'état de conservation des habitats naturels** ou des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 situés sur ou à proximité de la zone du projet.

Le contenu d'une évaluation des incidences est précisé à l'article R414-23 du code de l'environnement.

Pour rappel, l'évaluation des incidences doit impérativement être :

- ciblée sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- proportionnée aux enjeux du projet vis-à-vis l'environnement (nature et ampleur) ;
- exhaustive, il s'agit d'analyser l'ensemble des aspects du projet qui pourraient avoir une incidence ;
- conclusive sur l'absence ou non d'incidences.

La première étape consiste à réaliser une évaluation préliminaire, qui comprend :

- une présentation du projet accompagnée d'un plan de localisation vis-à-vis du ou des sites Natura 2000 susceptibles d'être impactés ;
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur ce ou ces sites Natura 2000 compte tenu de la nature et de l'importance du projet, de sa localisation, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

L'évaluation préliminaire tient lieu d'évaluation des incidences pour le service instructeur dans le cas où elle conclut à l'absence d'incidence significative sur les habitats et espèces inscrits au formulaire standard de données du ou des sites concerné(s).

La rédaction de ce chapitre se base sur le formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 pour des travaux en site classé, mis à disposition par le département de Charente-Maritime¹⁹.

1.5.1 CONTACT PREALABLE AVEC LA STRUCTURE ANIMATRICE DU SITE NATURA 2000

Contact :

L'Agence MTDA, par le biais de Monsieur MORGNIEUX Julien, a contacté par courriel les animateurs des sites Natura 2000 en Janvier 2021. Les personnes référentes sont :

- Amandine EYNAUDI, Chargée de mission patrimoine naturel au Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, animatrice des sites Natura 2000 « Pertuis Charentais » et « Pertuis Charentais – Rochebonne ».
- Sandra DOBIGNY, Chargée de mission Natura 2000 de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, animatrice des sites Natura 2000 « Marais de Brouage, île d'Oléron » et « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) ».

Complément éventuels apportés par la structure animatrice :

L'Agence MTDA n'a obtenu aucun retour de la part des structures animatrices du site Natura 2000.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Coordonnées du demandeur

Nom (personne morale ou physique) : Communauté de communes de l'île d'Oléron

Adresse : 59, route des allées
17130 Saint-Pierre d'Oléron

Téléphone : 05 46 47 24 68

Email : e.pavan@cdc-oleron.fr

Lieu du projet : Plage du Rivage

Sur quelle commune se situe-t-il ? La-Brée-les-Bains

Références cadastrales des parcelles : E 1209p

NATURE ET DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de sa démarche d'aménagement durable des plages appelée OQL « Oléron Qualité Littoral », la communauté de communes de l'île d'Oléron a établi un programme d'aménagement des sites d'accueil du public, soutenu notamment par le programme de financement « Oléron 21 » du Département de la Charente Maritime.

La mission confiée vise à réaliser des études liées aux opérations d'aménagement et de requalification des parkings existant sur diverses communes de l'île.

Le présent formulaire concerne uniquement le projet d'aménagement du parking d'accès à la plage du Rivage, les deux autres sites expertisés n'étant pour l'heure pas finalisés. Le projet vise à requalifier l'aire de stationnement en termes de nombre de place de stationnement, mais également de plan de circulation et d'intégration d'espaces dédiés aux vélos. Le projet mène une réflexion sur l'intégration paysagère de l'aire de stationnement et la requalification des aménagements, des signalétiques et des éléments naturels.

Localisation des zones de projet

Mallaiguille, Rivages, Normands - La Brée-les-bains (17)



Cartographie 15 - Localisation du périmètre de projet
(Source : MTD)

1.5.2 LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 ALENTOURS

1.5.2.1 Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" (1979) et de la Directive "Habitats-Faune-Flore" (1992) vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Cinq sites Natura 2000 sont situés à proximité de l'emprise du projet :

- ZSC FR5400469 Pertuis charentais
- ZPS FR5412026 Pertuis charentais - Rochebonne
- ZSC FR5400431 Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron)
- ZPS FR5410028 Marais de Brouage, île d'Oléron
- ZSC FR5400433 Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron

Les deux sites « Pertuis-charentais » sont situés à moins de 100m de la zone d'étude, à l'est, et sont délimités par la bande littorale de l'île. Les deux sites « Marais de Brouage » sont situés à moins de 500m à l'est des zones de projet. De plus, les zones d'études sont situées à moins de 2km du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron », site à enjeu chauve-souris, au sud-est des zones de projet.

1.5.2.2 Présentation des sites Natura 2000 Pertuis Charentais et Pertuis Charentais - Rochebonne

Le site Natura 2000, entièrement marin, recouvre plus de 800 000ha d'eau libre, dont quelques hectares d'estuaires et de lagune le long des côtes atlantiques.

Ce site Natura 2000 est désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » et Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux ». Le site abrite une mosaïque d'habitats naturels remarquables en qualité et en surface comme les bancs de sables situés dans la partie nord du Pertuis Breton ou encore au large des îles de Ré et d'Oléron. La zone littorale est caractérisée par des falaises calcaires abritant une faune originale sur une grande partie du linéaire côtier, des estrans sableux ou des vasières intertidales sur les bordures des îles de Ré et d'Oléron et au sud de La Rochelle, et des salicorniales sur de petits secteurs de l'île d'Oléron. Le périmètre de la ZPS s'appuie sur les zones les plus importantes pour la présence des cortèges d'oiseaux remarquables migrateurs et hivernants, en considérant les secteurs d'hivernage, de stationnement et de passage préférentiel des oiseaux marins, tant côtiers que pélagiques. Les zones préférentielles sont réparties sur l'ensemble du site et sont fortement liées aux comportements alimentaires des oiseaux et à la présence de nourriture, constituée essentiellement de poissons, crustacés, vers, mollusques.

Ce site Natura 2000 compte (cf. Annexe de ce document) :

- 8 habitats d'intérêt communautaire.
- 9 espèces animales d'intérêt communautaire citées à l'annexe II de la Directive Habitat.
- 30 espèces d'avifaune d'intérêt communautaire citées à l'annexe I de la Directive Oiseaux

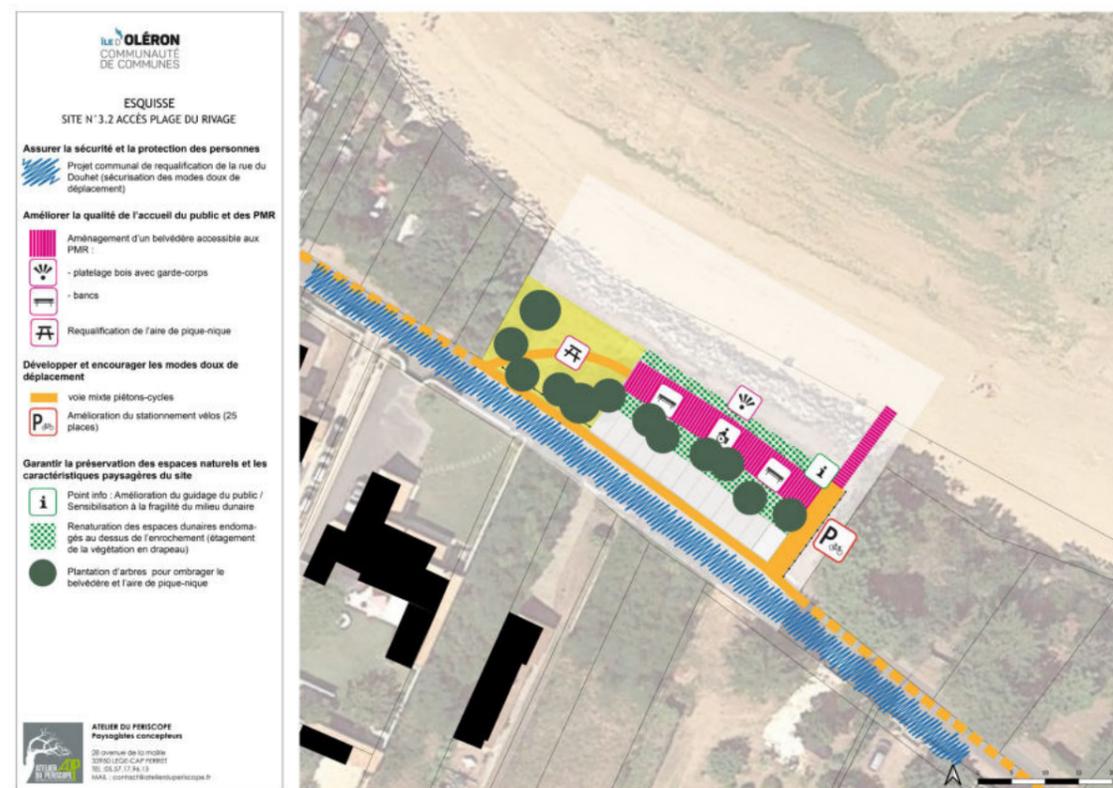


Figure 16 : Orientations et principes d'aménagement
(Source : Atelier du Périscope)

PA 17486 24 X0001

Date d'export : 06/02/2024

La Br@e Les Bains

Date de depot : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : Projet de requalification paysagère dans le cadre du programme Oléron Qualité Littoral - Etudes préalables de définition-

1.5.2.3 Présentation des sites Natura 2000 Marais de Brouage, île d'Oléron et Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron).

Le site Natura 2000 couvre une superficie de 26 142ha. Le site est partagé en trois vastes zones géographiques : la partie continentale (marais de Brouage), la partie insulaire (marais d'Oléron) et la partie maritime.

Ce site Natura 2000 est désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » et Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux ». La partie maritime comprend d'immenses vasières et les franges littorales associées, représentés par des habitats de dunes et boisements notamment. Ces milieux abritent des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale et menacés à échelle européenne, notamment concernant le cortège de l'avifaune, tout au long de l'année. Sur l'île d'Oléron, le site Natura 2000 intègre une vaste zone de marais salés située le long de la frange littorale est de l'île (du nord de Saint-Pierre d'Oléron au sud du Château d'Oléron). Ces bassins exploités pour la plupart par la conchyliculture constituent un attrait évident pour l'avifaune nicheuse et migratrice. D'autres zones de marais doux à saumâtres contribuent à la richesse du site.

Ce site Natura 2000 compte (cf. Annexe de ce document) :

- 20 habitats d'intérêt communautaire, déclinés en 29 sous-types.
- 1 espèces végétales d'intérêt communautaire (Cynoglosse des dunes - *Omphalodes littoralis*).
- 20 espèces animales d'intérêt communautaire citées à l'annexe II de la Directive Habitat.
- 63 espèces d'avifaune d'intérêt communautaire citées à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Le document d'objet du site liste six objectifs de conservation à long termes. Ces objectifs généraux sont déclinés en 30 objectifs opérationnels :

- Préserver, restaurer et gérer le complexe prairial.
- Préserver, restaurer et gérer le complexe estuarien et salé.
- Préserver, restaurer et gérer les habitats dunaires et littoraux.
- Préserver, restaurer et gérer les habitats forestiers.
- Préserver les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire par la maîtrise foncière et d'usage.
- Maintenir et améliorer la capacité d'accueil du site Natura 2000 pour les oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants.
- Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil et les fonctionnalités des prairies humides pour l'avifaune.
- Maintenir et améliorer l'état des roselières existantes et créer de nouvelles roselières favorisant la nidification et les haltes migratoires de l'avifaune d'intérêt communautaire.
- Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil et les fonctionnalités des bassins et des plans d'eau pour l'avifaune.
- Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil des dunes et du littoral pour l'avifaune.
- Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil des boisements pour l'avifaune.
- Limiter les facteurs de mortalité et le dérangement de l'avifaune notamment en période de nidification.
- Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire.
- Créer ou restaurer des corridors écologiques
- Restaurer ou maintenir les populations de mustélidés d'intérêt communautaire.
- Contribuer à l'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de l'eau douce et salée.
- Restaurer et améliorer les fonctionnalités du réseau hydraulique.
- Préserver, restaurer et gérer le complexe aquatique et les végétations associées.
- Informer et sensibiliser les acteurs, les habitants et le grand public au caractère remarquable du site.
- Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public, des professionnels et des élus.
- Mettre en place un partenariat avec les services de l'Etat pour une meilleure application de la réglementation.
- Informer les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site.
- Accompagner le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et des activités socio-économiques en place.
- Développer la prise en compte de la biodiversité et des activités socio-économiques dans les pratiques de loisirs.
- Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire.
- Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire.
- Améliorer la connaissance des milieux et espèces.
- Suivre l'évolution du site.

- Mettre en œuvre le Document d'Objectifs.
- Evaluer les résultats des actions mises en œuvre et faire évoluer le Document d'Objectifs.

1.5.2.4 Présentation du site Natura 2000 des Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron

Le site Natura 2000 des Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron s'étend sur près de 2.900 ha. Il se compose de 3 grandes entités géographiques : le massif forestier littoral de St-Trojan-les-Bains, le massif forestier littoral des Saumonards et la frange littorale allant de l'Illeau à la pointe de Chassiron avec forêts domaniales, dunes et falaises calcaires.

Ce site Natura 2000 est désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Notable pour sa biodiversité, il abrite des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale et menacés à échelle européenne. Constitué sur près de 82% de sa surface de complexes de dunes et forêts dunaires, il est un des sites régionaux, voir nationaux, les plus riches et les plus représentatifs de la forêt littorale arrière-dunaire à Pin maritime et Chêne vert. Il présente de remarquables séquences dunaires complètes depuis le haut de plage jusqu'à la forêt, atteignant en forêt de St Trojan plus de 500 mètres de développement, avec d'importantes populations de flore spécifique tel que le Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*), espèce d'intérêt communautaire. La présence de dépressions arrière-dunaires (bas-marais), notamment en forêt de St-Trojan-les-Bains et au sein des dunes des Seulières aux Huttes ajoute à l'originalité de l'ensemble avec sa flore spécifique. La présence de milieux calcaires tels que les groupements de falaises atlantiques de Chassiron rajoute à ce site des associations de végétations originales.

Le site Natura 2000 est situé au cœur d'un des pôles touristiques du littoral Centre-atlantique et la fréquentation qui en résulte, notamment en période estivale, génère des impacts liés à une pression anthropique : infrastructures (voies d'accès, parkings), piétinement, rudéralisation, etc.

Ce site Natura 2000 compte (cf. Annexe de ce document) :

- 16 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (dunes grises des côtes atlantiques).
- 2 espèces végétales d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (Cynoglosse des dunes - *Omphalodes littoralis*).
- 9 espèces animales d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (Rosalie des alpes - *Rosalia alpina*).

Le document d'objet du site liste quatre objectifs de conservation à long termes. Ces objectifs généraux sont déclinés en 13 objectifs opérationnels :

- Favoriser une gestion des forêts et des végétations dunaires (de l'estran à la dune boisée) favorable à la biodiversité, en considérant les usages et activités.
- Préserver et restaurer les milieux humides des dépressions dunaires.
- Préserver et restaurer les milieux calcaires en tenant compte des usages et activités.
- Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), végétales et animales.
- Réaliser des opérations ciblées de restauration d'habitats d'espèces et d'espèces.
- Préserver les habitats en améliorant l'accueil et l'accessibilité du public aux habitats littoraux.
- Elaborer une stratégie de communication et d'information harmonieuse sur le site Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement.
- Informer les propriétaires/gestionnaires et usagers sur les pratiques favorables à la biodiversité dans le cadre de leurs activités touristiques et/ou socio-économiques.
- Accompagner la prise en compte des enjeux écologiques et socio-économiques du site dans les projets et politiques publiques de l'île.
- Améliorer la connaissance sur les habitats et espèces du site afin d'affiner les mesures de gestion.
- Mettre en œuvre le DOCOB, suivre l'évolution du site et évaluer les résultats des actions.

Instaurer une concertation avec les services de l'Etat pour une meilleure compréhension et application de la réglementation.

1.5.2.5 Situation du projet par rapport aux sites Nature 2000

La carte page suivante localise les sites Natura 2000 par rapport à l'emprise de la zone d'étude du projet.

PA 17486-24-X0001
Date d'export : 06/02/2024
La Br te Les Bains
Date de d p t : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OL RON
Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS
Libelle : Proj de requalification paysag re dans le cadre du programme Ol ron Qualit  Littoral - Etudes pr alables de d finition-

Réseau Natura 2000 et inventaire patrimoniaux

Maléguille, Rivages, Normands - La Brée-les-Bains

Communauté de communes de l'Île d'Oléron (17)



PA 17486 24 X0001

Date d'export : 06/02/2024

La Br@e Les Bains

Date de depot : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉON

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : POINTE DES NORMANDS

Cartographie 16 - Localisation des zones de projet et des sites Natura 2000

(Source : MTDA)

1.5.2.6 Éléments pour évaluer la susceptibilité d'incidence

Le projet se situe à proximité directe de la ZPS FR5412026 « Pertuis charentais – Rochebonne » et de la ZSC FR5400469 « Pertuis charentais ». De plus, la ZPS « FR5410028 Marais de Brouage, île d'Oléron » et ZSC FR5400431 « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) » sont localisés à environ quelques dizaines de mètres au sud du site de Rivage.

Le projet se situe à 1,65 kilomètre d'un site à enjeu « Chauves-souris », la ZSC FR5400433 Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron.

DESCRIPTION DU PROJET

Emprise du projet pendant travaux : 0,08 ha,

Surface totale d'emprise après travaux : 0,08 ha,

Hauteur de la construction : Pas de construction en hauteur pour ce projet

Quelle est la distance des constructions les plus proches : Projets situés entre le milieu urbain au sud et le littoral au nord.

Accès existant ? OUI NON

Occupation du sol avant travaux sur la/les parcelle(s) du projet ? La zone est déjà anthropisée et correspond à un parking.

Des éléments naturels sont-ils présents sur la/les parcelle(s) du projet (haies, arbres isolées, espaces boisés, mare, ruisseau, fossé de marais...) ? OUI NON

Le site du Rivage est constitué d'un parking et d'un espace de végétation anthropique. Aucun habitat naturel n'est présent sur la zone d'emprise.

Parmi ces éléments naturels, certains seront ils détruits par les travaux ? Les travaux ne prévoient pas d'atteintes hors des secteurs anthropiques.

Avez-vous un projet de plantation de haies, arbres, autres espèces végétales ? Si oui, merci de préciser les essences.

Le projet d'aménagement des parkings prévoit la plantation d'arbustes sur l'ensemble du site. Les essences retenues sont : *Ammophila arenaria*, *Arbutus unedo*, *Atriplex halimus*, *Calamagrostis epigejos*, *Helichrysum stoechas*, *Quercus ilex*, *Rhamnus alaternus*, *Rosa gr.canina*, *Tamarix gallica*.

Occupation du sol et milieux naturels présents à proximité du projet (1km autour) :

Type de milieux	Présent au sein de l'emprise du projet	Présent à proximité du projet (à moins d'1km)	Milieux détruits ou altérés pendant les travaux
Milieu aquatique (fossé, ripisylve ...)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Zone de marais	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Prairie	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Prés salés	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Lagune ou saline	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Estuaire-estran	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Dune	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Boisement	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Milieu urbain	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

TRAVAUX PREVUS

COMPLETER		Cocher si concerné	Précisions Surface, longueur, quantité ...
Modification du sol	Cheminement	<input checked="" type="checkbox"/>	Réduction des surfaces imperméabilisées
Infrastructures aménagements associées	Création d'un parking ou d'une aire de manœuvres	<input checked="" type="checkbox"/>	Réaménagement du parking et de l'accès plage
Manifestation	Mobilier urbain (bancs, poubelles ...)	<input checked="" type="checkbox"/>	Installation de mobilier urbain (table de pique-nique) sur les espaces artificialisés
Eclairage	Permanent	<input checked="" type="checkbox"/>	Eclairage de ville existant

MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU PROJET

	Phase travaux	Phase d'exploitation (après le projet)
Durée envisagée	<input type="checkbox"/> < à 1 mois	<input type="checkbox"/> < à 1 mois
	<input checked="" type="checkbox"/> De 1 mois à 6 mois	<input type="checkbox"/> De 1 mois à 6 mois
	<input type="checkbox"/> < à 1 an	<input type="checkbox"/> < à 1 an
	<input type="checkbox"/> > à 1 an – préciser :	<input checked="" type="checkbox"/> > à 1 an – préciser : Utilisation pérenne de l'aire de stationnement

Phase chantier :

- Type d'engins utilisés pour les travaux (effets sonores) : Les engins utilisés pour les travaux n'ont pour le moment pas été définis.

- Nature des matériaux utilisés (si remblais) : Les remblais seront réalisés en grave calcaire non traitée et sable local. Les revêtements et mobiliers seront choisis d'après la charte des équipements de l'île d'Oléron du programme Oléron Qualité Littoral.

- Des aménagements connexes sont-ils prévus (écoulements des eaux pluviales, fosse septique, bâtard d'eau...) ? Aucun aménagement de ce type prévu dans le projet.

- Y-a-il des rejets ou des prélèvements (même indirect comme un forage) en milieux aquatiques ? OUI NON

Phase d'exploitation (utilisation après le projet) :

- effets sonores (audibles au-delà des abords ; vibrations perceptibles au-delà des abords) : Bruit de moteurs.

- rejets ou prélèvements en milieux aquatique (même indirects, par ex forage) : Non

- modalités d'entretien des surfaces non imperméabilisées (ex: traitement des allées, prairies sous installations photovoltaïques...) : Entretien des espaces végétalisés par les services communaux.

PA 1748624 R0001

Date d'export : 06/02/2024

La Br@œ Les Bains

Date de depot : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : POINTE DES NORMANDS

A quelle période ?

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
Période de travaux												
Phase d'activité												

Les travaux auront lieu, d'après le calendrier prévisionnel, entre les mois de Septembre 2023 et Février 2024, ou bien entre les mois de Septembre 2024 et Février 2025. La phase d'activité sera ensuite annuelle, avec une utilisation importante lors de la période estivale.

CAS DE SORTIE RAPIDE DE L'EVALUATION

Le projet est situé en ZPS ou ZSC (situation 1 et/ou 2 en p2) mais hors site à enjeu « chauves-souris » ? OUI NON

L'absence d'incidences significative du projet sur les habitats ou les espèces ayant entraîné le classement du site en Natura 2000 **est admise si et seulement si votre projet correspond à l'un de ces cas :**

L'absence de susceptibilité d'incidences significative est admise pour les cas suivants – si votre projet correspond à au moins l'un de ces cas, cochez et concluez.

- cas A : travaux sur existant ou sur surfaces déjà artificialisées en continuité ou en dent creuse d'un secteur urbanisé **et sous réserve que les travaux se déroulent en dehors de la période sensible pour la biodiversité.**
- cas B : extensions de maison d'habitation inférieure à 30 % de la surface plancher existante, ou construction de garage associé à la maison d'habitation en continuité avec cette dernière **et sous réserve que les travaux se déroulent en dehors de la période sensible pour la biodiversité.**
- cas C : construction d'un abri de jardin, d'un poulailler ou d'une piscine dans l'enceinte d'un jardin si la maison d'habitation n'est pas isolé ou immédiatement adjacente au site Natura 2000.
- cas D : changement de menuiserie (volets, porte, fenêtre) à l'exception des travaux de toiture
- cas E : travaux de peinture ou réfection d'enduit
- cas F : changement de clôture sauf si la propriété est immédiatement adjacente à un site Natura 2000
- cas G : plantation d'une haie champêtre, sous condition de l'approbation par la structure animatrice des essences proposées.
- cas H : Pose de panneaux photovoltaïques sur couverture existante sans remaniage ou modification de la couverture.

J'atteste que mes travaux correspondent à un des cas de sortie rapide tel que coché et je conclus ainsi à l'absence d'incidence significative sur les enjeux des sites Natura 2000 dans lequel se situe mon projet.

Fait à (date et lieu) :
Nom, Prénom :
Représenté par :
Signature (et cachet) :

 **L'évaluation est terminée – joignez ce formulaire à votre demande d'autorisation au titre des sites classés, et au besoin à votre dossier d'autorisation ou de déclaration d'urbanisme** - Dans les autres cas poursuivez

1.5.3 ANNEXE : HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

ZSC FR5400433 Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron

Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Type d'habitats inscrits à l'annexe I					Evaluation du site			
Code	Nom	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1210	Végétation annuelle des laissés de mer		0 (0%)	G	C	C	C	C
1220	Végétation vivace des rivages de galets		0 (0%)	G	C	C	C	C
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques		0,01 (0%)	G	C	C	B	C
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		0 (0%)	G	C	C	B	C
1330	Prés-salés atlantiques (Glaucopuccinellietalia maritima)		8,92 (0,31%)	G	C	C	B	C
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)		5,44 (0,19%)	G	C	C	B	C
2110	Dunes mobiles embryonnaires		0 (0%)	G	C	C	C	C
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)		35,76 (1,23%)	G	A	C	B	B
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	x	448,47 (15,44%)	G	A	B	A	A
2170	Dunes à Salix repens spp. argentea (Salicion arenariae)		2,63 (0,09%)	G	C	C	B	C
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale		1968,4 (67,76%)	G	A	B	B	B
2190	Dépans humides intradunaires		31,93 (1,1%)	G	C	C	C	C
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		0 (0%)	M	C	C	C	C
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)		5,52 (0,19%)	P	B	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Code	Espèce	Nom scientifique	Population présente sur le site					Evaluation du site				
			Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A/B/C/D			
				min	max				C/R/V/P	Pop.	Cons.	Isol.
1083		<i>Lucanus cervus</i>	p	3	3	i	P	G	C	C	A	C
1087		<i>Rosalia alpina</i>	p	1	3	i	P	G	C	C	A	C
1088		<i>Cerambyx cerdo</i>	p	2	2	i	P	G	D			
1303		<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p	2	2	i	P	G	C	C	B	C
1304		<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p	1	1	i	P	G	C	C	B	C
1305		<i>Rhinolophus euryale</i>	p	8	8	i	V	G	C	C	B	C
1308		<i>Barbastella barbastellus</i>	p	3	3	i	P	G	C	C	B	C
1323		<i>Myotis bechsteinii</i>	p	1	3	i	P	G	C	C	B	C
1355		<i>Lutra lutra</i>	p			i	V	G	D			
1676		<i>Omphalodes littoralis</i>	p	10000	200000	i	P	G	B	C	A	B
1903		<i>Liparis loeselii</i>	p	15	80	i	R	G	C	C	A	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = Population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

PA 17486.24.X0001
 Date d'export : 06/02/2024
 La BrA@e Les Baies
 Date de depot : 23/01/2024
 Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON
 Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS
 Libelle : Projet de requalification paysagère dans le cadre du programme Oléron Qualité Littoral - Etudes préalables de définition-

Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Type d'habitats inscrits à l'annexe I					Evaluation du site			
Code	Nom	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine		75563,67 (16,57%)	M	A	B	B	B
1130	Estuaires		4560,27 (1%)	M	A	B	B	A
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		3009,78 (0,66%)	M	C	C	B	B
1160	Grandes criques et baies peu profondes		60560,39 (13,28%)	M	A	B	B	B
1170	Récifs		58645,07 (12,86%)	M	B	C	B	B
1210	Végétation annuelle des laissés de mer		9120,54 (2%)	M	C	C	C	C
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		4560,27 (1%)	M	C	C	B	B
8330	Grottes marines submergées ou semi-submergées		4,56 (0%)	M	D			

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Evaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
1083	<i>Lucanus cervus</i>	p	3	3	i	P	G	C	C	A	C
1087	<i>Rosalia alpina</i>	p	1	3	i	P	G	C	C	A	C
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p	2	2	i	P	G	D			
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p	2	2	i	P	G	C	C	B	C
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p	1	1	i	P	G	C	C	B	C
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	p	8	8	i	V	G	C	C	B	C
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p	3	3	i	P	G	C	C	B	C
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p	1	3	i	P	G	C	C	B	C
1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	V	G	D			
1676	<i>Omphalodes littoralis</i>	p	10000	200000	i	P	G	B	C	A	B
1903	<i>Liparis loeselii</i>	p	15	80	i	R	G	C	C	A	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = Population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site						Evaluation du site			
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D			
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
A001	<i>Gavia stellata</i>	c	100	200	i	P	P	A	C	C	B
A001	<i>Gavia stellata</i>	w	50	100	i	P	P	A	B	C	B
A002	<i>Gavia arctica</i>	c	5	10	i	P	P	A	B	C	B
A002	<i>Gavia arctica</i>	w	1	5	i	P	P	B	B	C	B
A003	<i>Gavia immer</i>	c	20	50	i	P	P	B	B	C	B
A003	<i>Gavia immer</i>	w	20	50	i	P	P	B	B	C	B
A007	<i>Podiceps auritus</i>	c	50	15	i	P	P	B	B	C	B
A007	<i>Podiceps auritus</i>	w	100	200	i	P	P	B	B	C	B
A013	<i>Puffinus puffinus</i>	c	100	200	i	P	P	A	B	C	B
A014	<i>Hydrobates pelagicus</i>	c			i	C	DD	B	B	C	B
A015	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	c			i	P	DD	C	B	C	B
A016	<i>Morus bassanus</i>	w			i	C	DD	B	B	C	B
A016	<i>Morus bassanus</i>	c			i	C	DD	B	B	C	B
A046	<i>Branta bernicla</i>	w	15000	20000	i	P	P	A	C	C	B
A065	<i>Melanitta nigra</i>	w	15000	20000	i	P	P	A	B	C	B
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	w	2500	5000	i	P	P	B	B	C	B
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	c	3500	7000	i	P	P	B	B	C	B
A144	<i>Calidris alba</i>	w	2500	4000	i	P	P	B	B	C	B
A144	<i>Calidris alba</i>	c	2000	4000	i	P	P	B	B	C	B
A156	<i>Limosa limosa</i>	w	6000	8000	i	P	P	B	C	C	C
A156	<i>Limosa limosa</i>	c	5000	10000	i	P	P	B	C	C	C
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	w	1	10	i	P	P	B	C	C	B
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	c	1500	2000	i	P	P	B	C	C	B
A160	<i>Numenius arquata</i>	w	100	1500	i	P	P	B	C	C	C
A160	<i>Numenius arquata</i>	c			i	P	DD	B	C	C	C
A169	<i>Arenaria interpres</i>	w	3000	6000	i	P	DD	B	B	C	B
A169	<i>Arenaria interpres</i>	c	3000	60000	i	P	P	B	B	C	B
A175	<i>Catharacta skua</i>	w	10	50	i	P	P	C	B	C	B
A175	<i>Catharacta skua</i>	c	50	100	i	P	P	C	B	C	B
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	w	1500	2500	i	P	P	B	B	C	B
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	c			i	C	DD	B	B	C	B
A177	<i>Larus minutus</i>	w	9	16	i	P	M	B	B	C	B
A177	<i>Larus minutus</i>	c			i	C	DD	A	B	C	B
A178	<i>Larus sabini</i>	c	50	100	i	P	P	C	B	B	B
A182	<i>Larus canus</i>	w	200	500	i	P	P	B	B	C	B
A182	<i>Larus canus</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B
A183	<i>Larus fuscus</i>	w	3000	4000	i	P	P	B	B	C	B
A183	<i>Larus fuscus</i>	c	3500	7000	i	P	P	B	B	C	B
A184	<i>Larus argentatus</i>	w	3500	8000	i	P	P	B	B	C	B
A184	<i>Larus argentatus</i>	c			i	C	DD	B	B	C	B

Espèce		Population présente sur le site						Evaluation du site			
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D			
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
A187	<i>Larus marinus</i>	w	350	700	i	P	P	B	B	C	B
A187	<i>Larus marinus</i>	c			i	C	DD	B	B	C	B
A188	<i>Rissa tridactyla</i>	w			i	C	DD	A	B	B	B
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	w	50	100	i	P	P	C	B	C	B
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	c			i	P	P	C	B	C	B
A193	<i>Sterna hirundo</i>	r	166	167	i	P	G	C	B	C	B
A193	<i>Sterna hirundo</i>	c			i	P	P	C	B	C	B
A199	<i>Uria aalge</i>	w	6	11	i	P	M	C	C	B	B
A199	<i>Uria aalge</i>	c			i	C	DD	A	C	B	B
A200	<i>Alca torda</i>	w			i	P	DD	B	C	B	B
A200	<i>Alca torda</i>	c			i	C	DD	B	C	B	B
A384	<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>	c	2500	4000	i	P	P	A	C	C	B

• **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

• **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

• **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

• **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.

• **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

• **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.

• **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

• **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = Population non isolée dans son aire de répartition élargie.

• **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

PA 17485134 X0001

Date d'export : 06/02/2024

La BrA de Les Bains

Date de dépôt : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLARON

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : Projet de requalification paysagère dans le cadre du programme Oléron Qualité Littoral - Etudes préalables de définition-

Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Type d'habitats inscrits à l'annexe I					Evaluation du site			
Code	Nom	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
1130	Estuaires		7241 (27,7%)	M	A	C	B	B
1150	Lagunes côtières	x	1787 (6,84%)	G	A	B	C	B
117à	Récifs		233 (à,89%)	M	D			
1210	Végétation annuelle des laissés de mer		1,55 (0,01%)	G	B	C	B	B
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		633,7 (2,42%)	G	A	C	B	B
1320	Prés à Spartina (Spartinion maritimae)		60 (0,23%)	G	B	C	B	B
1330	Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)		552,2 (2,11%)	G	A	C	C	B
1410	Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)		2986,5 (11,42%)	G	A	B	B	A
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)		160 (0,61%)	G	A	C	B	A
2110	Dunes mobiles embryonnaires		2,54 (0,01%)	G	D			
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)		0,83 (0%)	G	D			
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	x	16,84 (0,06%)	G	B	C	C	B
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale		38,92 (0,15%)	G	B	C	C	C
2190	Dépressions humides intradunaires		0,1 (0%)	G	C	C	B	B
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		43,07 (0,16%)	M	D			
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		724,35 (2,77%)	G		C	C	B
3170	Mares temporaires méditerranéennes	x	32,1 (0,12%)	G	D			
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin		100 (0,38%)	G	C	C	B	B
91F0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	x	17,7 (0,07%)	G	C	C	B	B

Type d'habitats inscrits à l'annexe I					Evaluation du site			
Code	Nom	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)		74,61 (0,29%)	G	C	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

PA 17486-24-X0001

Date d'export : 06/02/2024

La BrA@e Les Bains

Date de dépôt : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : Projet de requalification paysagère dans le cadre du programme Oléron Qualité Littoral - Etudes préalables de définition-

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Evaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D			
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	P	DD	D			
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	DD	D			
1060	<i>Lycaena dispar</i>	p	8	8	localités	P	G	C	C	C	C
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p	4	4	localités	P	G	C	C	C	C
1083	<i>Lucanus cervus</i>	p	13	13	localités	P	G	C	B	C	C
1087	<i>Rosalia alpina</i>	p	3	3	localités	P	G	C	B	C	C
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p	9	9	localités	P	G	C	B	B	C
1103	<i>Alosa fallax</i>	c			i	P	DD	D			
1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	P	G	C	C	C	B
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
1356	<i>Mustela lutreola</i>	p			i	V	DD	C	C	C	C
1676	<i>Omphalodes littoralis</i>	p	51000	51000	area	P	G	D			

• **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

• **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

• **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

• **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.

• **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

• **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.

• **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

• **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = Population non isolée dans son aire de répartition élargie.

• **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

PA 17486 24 X0001

Date d'export : 06/02/2024

La BrA@e Les Bains

Date de depot : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : POINTE DES NORMANDS

Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site						Evaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D				
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob	
A001	<i>Gavia stellata</i>	w	0	1	i	P	G	D				
A002	<i>Gavia arctica</i>	w	0	1	i	P	G	D				
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	w			i	P	DD	D				
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	r			p	P	DD	D				
A005	<i>Podiceps cristatus</i>	w			i	P	DD	D				
A007	<i>Podiceps auritus</i>	c			i	P	DD	D				
A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	w			i	P	DD	D				
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	w			i	P	DD	D				
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	w	1	5	i	P	G	C	C	C	C	
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	c	1	5	i	P	G	D				
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	r	54	54	p	P	G	C	C	C	C	
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	c	100	150	i	P	G	C	C	C	C	
A024	<i>Ardeola ralloides</i>	r	1	3	p	P	G	C	C	C	C	
A024	<i>Ardeola ralloides</i>	c	1	20	i	P	G	C	C	C	C	
A025	<i>Bubulcus ibis</i>	w			i	P	DD	B	B	C	B	
A025	<i>Bubulcus ibis</i>	r			p	P	DD	B	B	C	B	
A026	<i>Egretta garzetta</i>	w			i	P	DD	B	B	C	B	
A026	<i>Egretta garzetta</i>	r	306	306	p	P	G	B	B	C	B	
A026	<i>Egretta garzetta</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B	
A027	<i>Egretta alba</i>	w	1	20	i	P	G	C	C	C	C	
A027	<i>Egretta alba</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C	
A027	<i>Egretta alba</i>	c	1	20	i	P	G	C	C	C	C	
A028	<i>Ardea cinerea</i>	w			i	P	DD	C	B	C	B	
A028	<i>Ardea cinerea</i>	r			p	P	DD	C	B	C	B	
A028	<i>Ardea cinerea</i>	c			i	P	DD	C	B	C	B	
A029	<i>Ardea purpurea</i>	r	82	82	p	P	G	C	C	C	C	
A029	<i>Ardea purpurea</i>	c	100	300	i	P	G	C	C	C	C	
A030	<i>Ciconia nigra</i>	c	1	5	i	P	G	D				
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	w	1	10	i	P	G	B	A	C	A	
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	r	125	125	p	P	G	B	A	C	A	
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	c	500	800	i	P	G	B	A	C	A	
A032	<i>Plegadis falcinellus</i>	w	0	10	i	P	G	C	C	C	C	
A032	<i>Plegadis falcinellus</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C	
A032	<i>Plegadis falcinellus</i>	c	0	10	i	P	G	C	C	C	C	
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	w	5	50	i	P	G	B	C	C	C	
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	r	32	32	p	P	G	B	C	C	C	
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	c	50	200	i	P	G	B	C	C	C	
A036	<i>Cygnus olor</i>	w	4	20	i	P	G	C	B	C	B	
A036	<i>Cygnus olor</i>	r	30	50	p	P	G	C	B	C	B	
A037	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	w			i	V	M	D				

Espèce		Population présente sur le site						Evaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D				
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob	
A038	<i>Cygnus cygnus</i>	w	0	1	i	P	G	D				
A038	<i>Cygnus cygnus</i>	c	0	1	i	P	G	D				
A041	<i>Anser albifrons</i>	w			i	P	DD	D				
A043	<i>Anser anser</i>	w	100	600	i	P	G	B	C	C	C	
A043	<i>Anser anser</i>	c			i	P	DD	B	C	C	C	
A045	<i>Branta leucopsis</i>	w	0	10	i	P	G	D				
A046	<i>Branta bernicla</i>	w	3515	7845	i	P	M	B	B	C	B	
A046	<i>Branta bernicla</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B	
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	w	9346	9346	i	P	G	B	B	C	B	
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	r			p	P	DD	B	B	C	B	
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B	
A050	<i>Anas penelope</i>	w			i	P	DD	B	C	C	C	
A050	<i>Anas penelope</i>	c			i	P	DD	B	C	C	C	
A051	<i>Anas strepera</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C	
A051	<i>Anas strepera</i>	r			i	P	DD	C	C	C	C	
A052	<i>Anas crecca</i>	w			i	P	DD	B	C	C	C	
A052	<i>Anas crecca</i>	c			i	P	DD	B	C	C	C	
A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C	
A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C	
A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C	
A054	<i>Anas acuta</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C	
A054	<i>Anas acuta</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C	
A055	<i>Anas querquedula</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C	
A055	<i>Anas querquedula</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C	
A056	<i>Anas clypeata</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C	
A056	<i>Anas clypeata</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C	
A056	<i>Anas clypeata</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C	
A059	<i>Aythya ferina</i>	w			i	P	DD	D				
A059	<i>Aythya ferina</i>	c			i	P	DD	D				
A060	<i>Aythya nyroca</i>	c			i	P	DD	D				
A061	<i>Aythya fuligula</i>	w			i	P	DD	D				
A061	<i>Aythya fuligula</i>	c			i	P	DD	D				
A062	<i>Aythya marila</i>	w			i	P	DD	D				
A063	<i>Somateria mollissima</i>	c			i	P	DD	D				
A068	<i>Mergus albellus</i>	c			i	P	DD	D				
A072	<i>Pernis apivorus</i>	c			i	P	DD	D				
A073	<i>Milvus migrans</i>	r	77	77	p	P	G	C	B	C	B	
A073	<i>Milvus migrans</i>	c	400	1000	i	P	G	C	B	C	B	
A074	<i>Milvus milvus</i>	w	0	5	i	P	G	D				
A074	<i>Milvus milvus</i>	c	1	5	i	P	G	D				
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	r			p	P	DD	D				

PA 17486-24-X0001

Date d'export : 06/02/2024

La BrA@ Les Baux

Date de depot : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLARON

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : Projet de requalification paysagère dans le cadre du programme Oléron Qualité Littoral - Etudes préalables de définition-

Espèce		Population présente sur le site						Evaluation du site			
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D		A/B/C	
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	c			i	P	DD	D			
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	w	300	500	i	P	G	C	B	C	B
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	r	52	52	p	P	G	C	B	C	B
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	c	300	500	i	P	G	C	B	C	B
A082	<i>Circus cyaneus</i>	w	1	5	i	P	G	C	C	C	C
A082	<i>Circus cyaneus</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C
A082	<i>Circus cyaneus</i>	c	1	20	i	P	G	C	C	C	C
A084	<i>Circus pygargus</i>	r	0	1	p	P	G	C	C	C	C
A084	<i>Circus pygargus</i>	c	1	20	i	P	G	C	C	C	C
A092	<i>Hieraaetus pennatus</i>	c	0	2	i	P	G	D			
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	w	0	1	i	P	G	C	C	C	C
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c	1	10	i	P	G	C	C	C	C
A097	<i>Falco vespertinus</i>	c	0	3	i	P	G	D			
A098	<i>Falco columbarius</i>	w	5	10	i	P	G	D			
A098	<i>Falco columbarius</i>	c	1	10	i	P	G	D			
A103	<i>Falco peregrinus</i>	w	3	5	i	P	G	D			
A103	<i>Falco peregrinus</i>	c	1	5	i	P	G	D			
A119	<i>Porzana porzana</i>	w			i	P	DD	D			
A119	<i>Porzana porzana</i>	c	1	1	i	P	M	D			
A120	<i>Porzana parva</i>	c			i	P	DD	D			
A121	<i>Porzana pusilla</i>	c			i	P	DD	D			
A123	<i>Gallinula chloropus</i>	w			i	P	DD	D			
A123	<i>Gallinula chloropus</i>	r			p	P	DD	D			
A125	<i>Fulica atra</i>	w			i	P	DD	D			
A125	<i>Fulica atra</i>	r			p	P	DD	D			
A125	<i>Fulica atra</i>	c			i	P	DD	D			
A127	<i>Grus grus</i>	c	0	1000	i	P	G	D			
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	r	77	77	p	P	G	B	B	C	B
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	c	500	1000	i	P	G	B	B	C	B
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	r	68	68	p	P	G	C	C	C	C
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A133	<i>Burhinus oedicnemus</i>	c	1	10	i	P	G	D			
A135	<i>Glareola pratincola</i>	c			i	P	DD	D			
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	w	2286	2286	i	P	G	B	B	C	B
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B

Espèce		Population présente sur le site						Evaluation du site			
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D		A/B/C	
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	w	1	50	i	P	G	D			
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	r	4	4	p	P	G	D			
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	c	50	100	i	P	G	D			
A139	<i>Charadrius morinellus</i>	c	1	10	i	P	G	D			
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w	100	500	i	P	G	C	C	C	C
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	c	50	5000	i	P	G	C	C	C	C
A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	w			i	P	DD	B	B	C	B
A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	r	110	160	p	P	G	C	C	C	C
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A143	<i>Calidris canutus</i>	w	11782	11782	i	P	G	B	B	C	B
A143	<i>Calidris canutus</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B
A144	<i>Calidris alba</i>	w	1471	1471	i	P	G	C	B	C	B
A144	<i>Calidris alba</i>	c	600	600	i	P	G	C	B	C	B
A145	<i>Calidris minuta</i>	c			i	P	DD	D			
A149	<i>Calidris alpina</i>	w	23060	36000	i	P	M	C	B	C	B
A149	<i>Calidris alpina</i>	c	15000	20000	i	P	M	C	B	C	B
A151	<i>Philomachus pugnax</i>	w	20	50	i	P	G	C	C	C	C
A151	<i>Philomachus pugnax</i>	c	20	100	i	P	G	C	C	C	C
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	r	0	1	p	P	G	C	C	C	C
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A156	<i>Limosa limosa</i>	w	3800	3800	i	P	G	C	C	C	C
A156	<i>Limosa limosa</i>	r	1	2	p	P	G	C	C	C	C
A156	<i>Limosa limosa</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A157	<i>Limosa lapponica</i>	w	780	1400	i	P	G	B	B	C	B
A157	<i>Limosa lapponica</i>	c	500	800	i	P	G	B	B	C	B
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A160	<i>Numenius arquata</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A160	<i>Numenius arquata</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A162	<i>Tringa totanus</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A162	<i>Tringa totanus</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C
A162	<i>Tringa totanus</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A164	<i>Tringa nebularia</i>	w			i	P	DD	D			
A164	<i>Tringa nebularia</i>	c			i	P	DD	D			
A166	<i>Tringa glareola</i>	c	10	100	i	P	G	C	B	C	C
A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	c			i	P	DD	D			
A169	<i>Arenaria interpres</i>	w	2174	2174	i	P	G	C	B	C	B

PA 17486 24 X0001

Date d'export : 05/02/2024

La Brèche Les Bains

Date de depot : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLARON

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : PA 17486 24 X0001

Espèce		Population présente sur le site					Evaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D			
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	w	50	500	i	P	G	C	C	C	C
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	c	500	1000	i	P	G	C	C	C	C
A177	<i>Larus minutus</i>	c	100	1000	i	P	G	D			
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	w	0	10	i	P	G	D			
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	c	100	1000	i	P	G	D			
A192	<i>Sterna dougallii</i>	c	0	5	i	P	G	D			
A193	<i>Sterna hirundo</i>	c	50	100	i	P	G	D			
A194	<i>Sterna paradisaea</i>	c	0	5	i	P	G	D			
A195	<i>Sterna albifrons</i>	c	5	50	i	P	G	D			
A196	<i>Chlidonias hybridus</i>	r			p	P	DD	D			
A196	<i>Chlidonias hybridus</i>	c	10	200	i	P	G	D			
A197	<i>Chlidonias niger</i>	r	0	1	p	P	M	C	C	C	C
A197	<i>Chlidonias niger</i>	c	10	200	i	P	G	C	C	C	C
A222	<i>Asio flammeus</i>	w	1	20	i	P	G	C	C	C	C
A222	<i>Asio flammeus</i>	c	1	10	i	P	G	C	C	C	C
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r	1	10	cmale	P	G	C	C	C	C
A229	<i>Alcedo atthis</i>	w	1	50	i	P	G	D			
A229	<i>Alcedo atthis</i>	r	2	5	p	P	G	D			
A229	<i>Alcedo atthis</i>	c	10	50	i	P	G	D			
A246	<i>Lullula arborea</i>	c			i	P	DD	D			
A255	<i>Anthus campestris</i>	r	25	25	p	P	G	D			
A255	<i>Anthus campestris</i>	c	50	100	i	P	G	D			
A272	<i>Luscinia svecica</i>	r	300	400	cmale	P	G	B	B	C	C
A272	<i>Luscinia svecica</i>	c	1000	10000	i	P	G	B	B	C	C
A294	<i>Acrocephalus paludicola</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A302	<i>Sylvia undata</i>	w	3	5	i	P	G	D			
A302	<i>Sylvia undata</i>	c	1	5	i	P	G	D			
A338	<i>Lanius collurio</i>	r	22	22	p	P	G	C	B	C	B
A338	<i>Lanius collurio</i>	c	50	100	i	P	G	C	C	C	C
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	c	0	5	i	P	G	D			

- **Catégories du point de vue de l'abondance** (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = Population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

• **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

• **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

• **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmale = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = SUBadultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

PA 17486.24.X0001

Date de report : 06/02/2024

La Braye Longue-Bains

Date de report : 20/1/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLÂRON

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : POINTE DES NORMANDS